

Lausanne, le 24 06 2005

Les GAA / APDRG-CH
Groupes pour l'Analyse de l'Activité
Proposition de regroupement d'APDRG en Suisse

Dr Jean-Jacques Chale',
Luc Schenker,
Avec la collaboration de Hong Dung Duong

1. Contexte du projet

Généralités

L'introduction des APDRG comme outil de mesure de la production hospitalière apporte une dimension qualitative intéressante pour décrire l'activité des établissements relevant du A somatique.

Toutefois, l'utilisation des APDRG dans une optique tarifaire nécessite la meilleure adéquation possible entre dépenses réelles et tarification proposée. Le résultat est la multiplication des APDRG, avec une certaine atomisation de l'activité médicale. Par exemple, on obtient 7 APDRG pour décrire la prise en charge avec craniotomie. De même, la création des SPG (Swiss Payment Groups) correspond à une logique de facturation : ces SPG ne sont d'ailleurs pas obtenus à partir du groupeur APDRG standard.

Dans une optique de description synthétique, l'utilisation des APDRG est donc problématique, et le sera probablement de plus en plus.

Le projet ***Classification des Séjours***, qui fait l'objet du présent document, vise donc à proposer un système de description de l'activité des établissements basé sur les APDRG, incluant également les SPG, et permettant une vision synthétique de l'activité.

Les objectifs du projet *Classification des Séjours*

Les objectifs du projet sont :

- d'identifier succinctement des outils permettant de synthétiser l'activité d'un établissement sur la base des APDRG et des SPG ;
- le cas échéant, de proposer une adaptation (« helvetisierung ») des outils retenus.

2. Identification des outils

Cette étape fait largement appel à des comparaisons effectuées en France sur des regroupements de GHM (en France, l'équivalent des APDRG) qui constituent la brique de base de la description de l'activité d'hospitalisation dans le cadre du programme de médicalisation du système d'information (PMSI)..

Trois outils ont été retenus ;

L'outil **GA**, pour « Groupes d'activité », utilisé par le COTRIM (Collège Technique Régional de l'Information Médicale) de la région Midi-Pyrénées.

L'outil **G-GHM** proposé par le COTRIM de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

L'outil **OAP**, pour « Outil d'Analyse du PMSI », élaboré dans le cadre du COTRIM de la région Ile de France.

2.1. Méthode GA

Présenté dans Info en Santé, n°7, décembre 2003.

Principes généraux :

Au final, cette classification aboutit à définir 37 Groupes d'Activité, 16 relevant de la chirurgie (y compris 2 groupes en obstétrique), 19 de la médecine (y compris 1 groupe en obstétrique), ainsi que 2 groupes correspondant aux erreurs sur séjours médicaux ou chirurgicaux. Les GHM sont regroupés selon une logique respectant les spécialités cliniques traditionnelles.

En reprenant le manuel fourni avec le système de regroupement, par le Dr Jean Ruiz, on peut dire que l'on est en présence d'un regroupement « inter-CMD » : « regroupements de GHM, quelque soit leur CMD d'origine, par spécialité médicale de prise en charge, par matériels, équipements ou niveau de plateau technique nécessaires. La demande est à visée stratégique (Direction, Tutelle), soit interne à l'établissement, soit comparative entre établissements d'un même secteur sanitaire, ou de la région : quels sont les équipements installés, les spécialités exercées, et donc la relation entre offre de soins et activité constatée. ».

Pour répartir les GHM dans ces groupes d'activités, la méthodologie suivante a été utilisée :

1. Classement par fréquence décroissante au sein de chaque GHM :
 - des diagnostics principaux
 - des diagnostics associés
 - des actes classants et non classants.
2. Répartition des GHM dans les groupes d'activités en fonction :
 - des diagnostics les plus fréquents pour les GHM médicaux dans les spécialités médicales,

- des actes les plus fréquents pour les GHM chirurgicaux dans les spécialités chirurgicales et obstétricales,
- des actes les plus fréquents pour les GHM matériels dépendants.

Ces traitements ont d'abord été réalisés à partir de la base des RSA de la région Midi-Pyrénées, puis sur la base nationale française (année 1999).

Points positifs à retenir :

- Extrême simplicité d'usage, tout tient sur une seule page.
- Distinction d'emblée des activités chirurgicales et médicales.
- La construction de la méthode, partiellement basée sur la fréquence des diagnostics et des actes constatée dans la base des diagnostics et des actes, permet de regrouper de façon cohérente des GHM issus de CMD différentes : cette approche peut être utile lorsque l'APDRG-GHM est peu homogène en termes de contenu médical. Exemples :
 - Regroupement de la pathologie du sein, qui est avec la peau dans la CMD 9, avec la pathologie gynécologique (CMD 13), médicale ou chirurgicale selon le cas.
 - Regroupement de la chirurgie des vaisseaux précérébraux qui est dans la CMD 1 avec la chirurgie vasculaire périphérique qui est dans la CMD 5.
 - Regroupement de la Chirurgie de l'obésité avec le GA de chirurgie digestive. En effet l'analyse de la base de RSA montre que ce GHM contient de nombreuses gastroplasties.
- Accessible « on line » sur le site de l'ARH Midi-Pyrénées.

Points négatifs :

- Simplisme ?
- Les deux groupes "divers", GA 16 et surtout GA 39 représentent environ 15% des séjours. Ils incluent des prises en charge très hétérogènes, aussi bien sur le plan de la spécialité que de la lourdeur.
- Distinction de la chirurgie hépato-biliaire et de la chirurgie digestive, activités qui concernent souvent les mêmes spécialistes.
- Regroupement dans les mêmes GA de prises en charge de haute technicité et courantes.

2.2.Méthode G-GHM

Présenté dans Info en Santé, n°4, janvier 2003.

Deux niveaux de segmentation : les Disciplines et les G-GHM

Les Disciplines

Les 24 disciplines, y compris une « discipline » pour les séjours de moins de 24 heures, reprennent le principe des CMD d'avant la mise en place des CMD 25, 26 et 27

correspondant respectivement aux hospitalisations pour Sida-VIH, traumatismes multiples et transplantations.

La numérotation est parallèle à celle des CMD. Seules modifications, la fusion des CMD 6 et 7 dans la discipline 6 et création d'une discipline 7 de rhumatologie, ainsi que fusion des CMD 11 et 12 dans la discipline 11 et création d'une discipline 12 de Radiothérapie.

A ce niveau, pas de distinction possible entre les activités médicales et chirurgicales.

Attention, les GHM peuvent passer d'un CMD X à une Discipline Y sur la base du regroupement en G-GHM. En effet, les GHM sont emboîtés dans la classification G-GHM, elle-même emboîtée dans la classification discipline, tout comme la classification GHM est emboîtée dans la classification CMD.

Les G-GHM

Il y a 92 G-GHM, hors séjours classés en GHM erreurs, qui ne sont pas pris en compte.

La segmentation est basée sur le niveau de compétence ou d'équipement. Elle distingue des G-GHM médicaux et chirurgicaux.

La plupart des G-GHM sont des subdivisions des CMD par organe, auxquelles sont ajoutées les GHM de la CMD 24 (ambulatoire, qui ne correspondent pas à des APDRG en Suisse) et éventuellement des CMD 25, 26 et 27.

Il existe de rares recoupements entre les autres CMD ; la chirurgie des gros vaisseaux du cou qui appartient à la CMD 01 est incluse dans le vasculaire (discipline 5), la chirurgie de la rate de la CMD 16 dans la discipline 6, la chirurgie de l'obésité de la CMD 10 dans la chirurgie dermatologique (contrairement aux GA de Ruiz et OAP). Rappelons que les CMD 6 (digestif) et 07 (hépatobiliaire), les CMD 11 (urologie) et 12 (andrologie) sont regroupées comme précisé plus haut.

Points positifs

- Niveau de description en G-GHM assez précis (moins d'un centaine de niveaux).
- Regroupement de la pathologie du sein (appartenant à la CMD 09 Peau) avec la pathologie gynécologique
- Regroupement du canal carpien avec l'orthopédie.
- Regroupement de la chirurgie des vaisseaux précérébraux avec la Discipline Cardio-circulatoire.
- Regroupe la pathologie hépto-biliaire, la chirurgie splénique et des interventions sur la région anale dans la Discipline "Digestif Hépatobiliaire Rate"
- Regroupe la pathologie urinaire (CMD 11) et génitale masculine (CMD 12) dans la Discipline "Uronéphrologie Appareil Génital Masculin"
- Regroupe les chirurgies des CMD 16 (Maladies hématologiques) et 17 (Tumeurs myéloprolifératives...) dans la Discipline "Hématologie".
- Regroupe une partie des GHM de la CMD 09 (Peau et sein...) et les Greffes de peau dans la Discipline "Dermatologie".
- Présence d'une Discipline "Brûlures" distincte de la Discipline "Dermatologie"
- Distingue certaines prises en charge en "majeure" (ou "spécialisée") et "mineure" (ou "courante") : chirurgie ORL, chirurgie vasculaire périphérique, chirurgie digestive, chirurgie urogénitale, brûlures.
- Distingue la stomatologie de l'ORL.

Points négatifs

- Inclut la chirurgie de l'obésité GHM 407 (dont les gastroplasties...) dans la dermatologie.
- Inclut les transplantations et greffes dans les organes correspondants
- Ne distingue pas entre elles les chirurgies digestives non majeures (appendicites, hernies..)
- Pour la gynécologie et l'obstétrique, pas de distinction claire dans le contenu médical ou chirurgical dans 5 des 10 G-GHM.
- Regroupe la chirurgie des organes hématopoïétiques qu'elle soit majeure ou mineure.
- Pour les cas de chirurgie avec diagnostic principal d'infection ou de maladie mentale, cas peu fréquent en règle générale, pas de distinction possible par le G-GHM.
- Regroupement dans les mêmes G-GHM de prises en charge de haute technicité et courantes.

2.3.Méthode OAP

Présenté dans Info en Santé, n°1, avril 2002. La version présentée ici correspond à une version plus récente de l'outil.

Deux niveaux de segmentation : les Pôles d'Activité et les Lignes de Produit.

A cette segmentation, s'ajoutent deux caractéristiques propres aux GHM : le caractère chirurgical et la lourdeur de la prise en charge ; cette dimension de lourdeur correspond à un désir de pouvoir différencier hospitalisations « à plateau technique lourd » versus « activité de premier niveau hospitalier ». Cette approche extrêmement séduisante fera l'objet d'autres travaux de notre part, où nous la rapprocherons de nos propres travaux sur le recours au Soins Intensifs en fonction des APDRG.

Pôles d'Activité

Nous avons 26 Pôles d'Activité (hors incompatibilités entre procédure et diagnostic principal et erreurs) qui proposent des regroupements par spécialités cliniques. Le pôle d'activité ne fait pas de distinction entre médecine et chirurgie. Le caractère chirurgical ou non doit être recherché par un autre critère.

Les Lignes de Produit

Viennent ensuite 187 Lignes de Produit (LP) selon la définition française de l'hospitalisation, 161 si l'on se réfère à la définition helvétique, hors erreurs dans les deux cas. Ces Lignes de Produit regroupent des GHM cliniquement proches. Leur libellé distingue le caractère chirurgical ou médical de la prise en charge.

Ils constituent une sous-segmentation des Pôles d'Activité et peuvent regrouper des GHM de CMD différentes.

Les Lignes de Produit repèrent des activités cliniquement proches.

Une LP regroupe des GHM de 3 CMD différentes, 9 LP des GHM de deux CMD différentes, dans les 151 autres cas la ligne de produit correspond à une seule CMD.

Concernant les regroupements de GHM, le mode concerne le regroupement de deux GHM, typiquement le regroupement des GHM « avec » et « sans » CMA ou âge supérieur à 69 ans.

Très peu de Lignes de produit regroupent plus de 6 GHM.

Points positifs

- Regroupe de manière logique :

- la pathologie hépato-biliaire (CMD 7) avec la pathologie digestive (CMD 6).
 - la pathologie urinaire (CMD 11) et génitale masculine (CMD 12) dans le Pôle Uronéphrologie.
 - la chirurgie des vaisseaux précérébraux dans le Pôle Vasculaire périphérique
 - la chirurgie du canal carpien, la chirurgie de la main pour blessures, les traumatismes complexes dans le Pôle Orthopédie.
 - les amputations pour cause vasculaire dans le Pôle Orthopédie.
 - la pathologie du sein (appartenant à la CMD 9 Peau et sein) dans le Pôle Gynécologie.
 - les GHM « peau » de la CMD 09 (Peau et sein), des GHM « Greffes de peau » et « Parage de plaies » dans un Pôle Peau et Tissu sous-cutané.
 - la chirurgie splénique et les interventions sur la région anale dans le Pôle Digestif.
 - la chirurgie des CMD 16 et 17 dans le pôle Hématologie.
 - les troubles mentaux d'origine organique dans le Pôle Système Nerveux.
- Reste très détaillé par rapport aux deux autres méthodes, en particulier les GA.

Points négatifs

- L'usage de la classification est un peu moins simple que dans les deux autres cas ; en particulier, l'ordre des Pôles est très distinct de l'ordre « habituel » des CMD
- Les lignes de produit peuvent mélanger activités avec et sans procédure chirurgicale.

3. Détermination de l'outil

Cette étape fait largement appel à des travaux réalisées par d'autres équipes. Elle fera également appel à la propre expérience de l'auteur dans ce domaine. Nous citons ici les travaux de COTRIM Rhône-Alpes, sur les trois outils et dans le cadre de la recherche d'outils d'aide à la planification, ainsi que les travaux de R. Krüger et Max J. Lenz, présentés à la « Deutsche Casemix-Konferenz », en mai 2004 à Lucerne, sur l'adaptation des G-GHM au contexte helvétique.

Des trois outils retenus, il apparaît :

Que l'outil **GA**, paraît plus adapté à la comparaison d'établissements de taille moyenne, peu spécialisés. Il paraît insuffisant pour des établissements de type universitaire, ou pour décrire l'activité de services spécialisés, où une plus grande finesse de description est requise

Que l'outil **G-GHM** paraît intéressant : toutefois, les travaux cités plus haut l'ont déjà largement exploré, même si au moins un APDRG semble « mal orienté », en tous cas d'après le document imprimé disponible .

Que l'outil **OAP**, présente de l'avantage d'être plus précis, et semble la meilleure base de développement pour l'« helvétisation ».

4. Méthodologie et données

4.1. Définition de l'objectif

4.1.1. Adapter au mieux le principe d'OAP aux APDRG

Dans ce cadre, il convient d'éliminer dans OAP tout ce qui relève de l'hospitalisation des moins de 24 heures, à l'exclusion des décès et transferts observés dans les 24 premières heures d'hospitalisation.

4.1.2. Pouvoir discriminer facilement après mise en oeuvre de la classification les séjours avec et sans procédure

En effet, le caractère « chirurgical » ou médical n'apparaît dans OAP que dans le libellé des Lignes de Produit, et dans quelques cas cette distinction apparaît impossible. Le retour au APDRG s'impose alors pour distinguer les deux grandes catégories de prise en charge hospitalière.

4.1.3. Tester sur des données d'activité réelles, d'hôpitaux et de services, l'apport que représente cette nomenclature de description

Critères de jugement

- Nombre de groupes nécessaire pour atteindre 90% des séjours, comparativement au nombre nécessaire avec les APDRG
- Nombre de groupes nécessaire pour atteindre 90% du « cost-weight », comparativement au nombre nécessaire avec les APDRG
- Aptitude à décrire de manière synthétique l'activité d'un établissement, afin de renforcer l'acceptabilité de la classification
- Aptitude à décrire avec suffisamment de détail l'activité d'un service, afin de renforcer l'acceptabilité de la classification.

4.2. Données disponibles

4.2.1. La classification OAP version 3.0 est disponible sur le site de la Délégation à l'Information Médicale et l'Epidémiologie de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. <http://dime.aphp.fr>.

4.2.2. Les données tests sont celles de l'OFS 2002-2003, ainsi que celles de SwissDRG pour la même période ; un total de 904 367 séjours.

L'analyse par service est réalisée sur les données du CHUV 2003.

5. Résultats : vers un G2A-CH

5.1. Adaptation des Pôles d'Activité

Cette adaptation ne procure pas de difficultés particulières. Simplement nous avons essayé de nous rapprocher de l'ordre des MDC de la classification APDRG, afin de favoriser le travail des personnes habituées à manipuler les APDRG.

Toutefois, rappelons ici que Pôles d'activité et MDC ne sont pas superposables, puisqu'une des ambitions des pôles d'activité est justement de se rapprocher des pratiques organisationnelles hospitalières et non du découpage en MDC.

OAP	Pôles Origine	CH	Pôles CH
AD	Système nerveux	A	Système nerveux
AI	Ophtalmologie	B	Ophtalmologie
AH	ORL, Stomatologie	C	ORL, Stomatologie
AG	Pneumologie	D	Pneumologie
AE	Cardiologie	E	Cardiologie, Vasculaire
AF	Vasculaire périphérique	E	Cardiologie, Vasculaire
AZ	Vasculaire interventionnel	E	Cardiologie, Vasculaire
AA	Digestif, Viscéral	F	Digestif, Viscéral
AJ	Gynécologie	G	Gynécologie
AB	Orthopédie, Rhumatologie	H	Orthopédie, Rhumatologie
AP	Tissu cutané et tissu sous-cutané (dont chirurgie obésité)	I	Tissu cutané et tissu sous-cutané
AO	Endocrinologie	J	Endocrinologie
AC	Uro-néphrologie	K	Urologie, néphrologie, andrologie
AK	Obstétrique	M	Obstétrique
AL	Nouveau-nés	N	Nouveau-nés
AM	Hématologie	O	Hématologie
AR	Maladies infectieuses (hors VIH)	P	Maladies infectieuses
AS	Maladie VIH	P	Maladies infectieuses
AV	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	Q	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool
AQ	Brûlures	S	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures
AU	Traumatismes multiples ou complexes graves	S	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures
AT	Transplantations d'organes, Greffes de moelle	T	Transplantations d'organes, Greffes de moelle
AX	Autres prises en charge	U	Autres prises en charge
AN	Chimiothérapie, radiothérapie, transfusion	V	Chimiothérapie, radiothérapie, transfusion
AW	Décès, Transferts immédiats	X	Décès ou Transferts le premier jour
AY	Erreurs	Z	Erreurs

On constatera que nous passons ici de 26 groupes avec OAP à 22 groupes en G2A.CH, y compris un groupe erreur. Ceci est en rapport avec la fusion des groupes cardiologie, vasculaire et vasculaire interventionnel dans un groupe unique

Cardiologie-Vasculaire. En effet, les APDRG qui composent ces trois groupes proviennent de la même MDC. La construction de certains APDRG « imprécis » mêle des diagnostics relevant de la cardiologie et du vasculaire périphérique. La différenciation fine pourra se faire via les « Groupes de Prise en Charge » (GPC).

Pour la fusion de VIH et maladies infectieuses, elle se justifie par les évolutions dans le traitement des affections à VIH, la réduction considérable du recours à l'hospitalisation (21 cas en 2003 au CHUV) qui ne justifie plus le maintien d'un pôle autonome. De même, pour Brûlures et Traumatismes sévères. La différenciation fine pourra se faire via les « Pôles d'activité Plus », les brûlures correspondant à SZ, les Traumatismes à SC ou SM selon la nature chirurgicale ou non.

PA	Libellé Pôle d'activité de G2A.CH	Nombre de MDC concernées	Nombre d'APDRG concernés
A	Système nerveux	1	43
B	Ophtalmologie	1	15
C	ORL, Stomatologie	3	39
D	Pneumologie	2	44
E	Cardiologie, Vasculaire	2	57
F	Digestif, Viscéral	5	79
G	Gynécologie	2	29
H	Orthopédie, Rhumatologie	5	66
I	Tissu cutané et tissu sous-cutané	4	24
J	Endocrinologie	1	17
K	Uro-néphrologie, Andrologie	2	59
M	Obstétrique	1	18
N	Nouveau-nés	1	35
O	Hématologie	2	28
P	Maladies infectieuses	2	29
Q	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	2	18
S	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	3	20
T	Transplantations d'organes, Greffes de moelle	1	10
U	Autres prises en charge	3	28
V	Chimiothérapie, radiothérapie, transfusion	1	2
X	Décès ou Transferts le premier jour	1	3
Z	Erreurs	1	5
	Total		668

Les écarts de correspondance de MDC entre les deux versions, OAP et G2A.CH portent sur quelques APDRG :

- Digestif, Viscéral ; à côté des MDC 6 et 7 prévisibles, on retrouve dans les deux OAP les MDC 9 (APDRG « Interventions périanales et pilonidales ») et 16 (2 APDRG de « Splénectomie »).

Dans G2A.CH, l'APDRG 288, « Interventions chirurgicales pour obésité », appartenant à la MDC 10 est rattaché au Digestif, car dans notre échantillon 382 des 442 cas correspondent à la pose de dispositifs gastriques. Nous suivons en cela le choix fait pour les G-GHM / G-APDRG

- Orthopédie, Rhumatologie ; à côté de la MDC 8, les MDC 1 (« Libération du tunnel carpien »), 5 (2 APDRG d'amputations pour motifs circulatoires), 21 (APDRG intervention pour traumatisme de la main).

Dans G2A.CH la MDC 10 est également concernée via l'APDRG 285 « Amputation de membre inférieur pour affections endocriniennes, nutritionnelles & métaboliques ». Nous suivons en cela le choix fait pour les G-GHM / G-APDRG.

- Tissu cutané et tissu sous-cutané ; à côté de la MDC 9, les MDC 10 (APDRG « Greffes cutanées pour affections endocriniennes ou nutritionnelles ») et 21 (APDRG « Greffes cutanées pour traumatisme ») sont communes.

Dans G2A.CH, la MDC 8 se rajoute pour les APDRG 217 « Débridement de plaie et greffe cutanée pour affections musculo- squelettiques et du tissu conjonctif, excepté main et plaie ouverte », et 790 « Débridement et greffe de peau pour plaie ouverte, affection musculo- squelettique & tissu conjonctif, excepté de la main ». Nous suivons en cela également le choix fait pour les G-GHM / G-APDRG.

- ORL, Stomatologie ; OAP ne concerne que la MDC 3.

Dans G2A.CH, se rajoutent les MDC 10 (APDRG « Interventions sur le canal thyroïdienne ») et 26 (APDRG « Trachéostomie pour affections de la bouche, du pharynx ou du larynx »). Notez (cela est aussi vrai pour Pneumologie) que les APDRG « Trachéostomie » n'existent pas dans la version française.

- Autres prises en charge ; OAP et G2A.CH concernent partie des MDC 17, 21 et 23.

- Pneumologie ; OAP ne concerne que la MDC 4.

La MDC 26 vient se rajouter dans G2A.CH (APDRG « Trachéostomie pour affections autres que de la bouche, du pharynx ou du larynx »).

- Cardiologie, Vasculaire ; OAP ne concernerait que la MDC 5 : rappelons que G2A.CH réunit 3 PA de OAP.

La MDC 1 (APDRG « Interventions vasculaires extra-crâniennes ») vient se rajouter dans G2A.CH. Nous suivons en cela également le choix fait pour les G-GHM / G-APDRG.

- Gynécologie ; OAP et G2A.CH ne concernent que les MDC 9 (Sein) et 13.

- Uro-néphrologie, Andrologie ; OAP et G2A.CH ne concernent que les MDC 11 et 12.

- Hématologie ; OAP et G2A.CH ne concernent que les MDC 16 et 17.

- Maladies infectieuses ; OAP ne concernerait que la MDC 18. G2A.CH y rajoute la MDC 24 (« Infections à VIH »)

- Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool ; OAP et G2A.CH ne concernent que les MDC 19 et 20.

- Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures ; OAP et G2A.CH ne concernent que les MDC 21 et 25 (« Polytraumatismes sévères ») et la MDC 22 (« Brûlures »).

- Système nerveux ; G2A.CH ne concernent que la MDC 1. *Dans OAP, on retrouve en sus deux APDRG de la MDC 19, relatifs aux troubles mentaux d'origine organique, avant ou après 80 ans. Ces APDRG n'existent pas à l'identique dans la version APDRG en usage en Suisse.*
- Ophtalmologie ; OAP et G2A.CH ne concernent que la MDC 2.
- Endocrinologie ; OAP et G2A.CH ne concernent que la MDC 10.
- Obstétrique ; OAP et G2A.CH ne concernent que la MDC 14.
- Nouveau-nés ; OAP et G2A.CH ne concernent que la MDC 15.
- Transplantations d'organes, Greffes de moelle ; OAP et G2A.CH ne concernent que la MDC 26.
- Chimiothérapie, radiothérapie, transfusion ; OAP et G2A.CH ne concernent que la MDC 17.
- Décès ou Transferts le premier jour ; OAP et G2A.CH ne concernent que la MDC 27.

5.2. Création des « Pôles plus » PA+ et des « groupes de prise en charge » GPC

5.2.1. Les pôles d'activité « plus » : C-M-Z

Un premier objectif consiste à séparer dans chaque pôle l'activité nécessitant un bloc opératoire des autres activités. Ceci aboutit à la création de « Pôle d'activité »-**C** ou « Pôle d'activité »-**M**. Si cette distinction est impossible, on notera alors « Pôle d'activité »-**Z**.

Dans l'ensemble, ce principe a pu être respecté. Il y a toutefois quelques exceptions ;

- En Néonatalogie, un APDRG médical a été classé en « avec procédure » : il s'agit de l'APDRG 641 « Nouveau-nés, poids > 2,49 kg, avec ECMO » (Extra corporeal membrane oxygenation ou oxygénation extra-corporelle). Ceci s'explique par la lourdeur particulière de la prise en charge, aboutissant à un cost-weight très élevé.
- En Néonatalogie toujours, un APDRG « avec procédure » a été classé en médical : il s'agit de l'APDRG 624 « Nouveau-nés, poids > 2,49 kg, avec interventions abdominales mineures ». Le cost weight est bas, en relation avec des interventions peu complexes chez des enfants de poids normal.
- L'ensemble de la pathologie liée au VIH au sein de Maladies infectieuses est regroupée dans une seule ligne de produit (PZ01) qui comprend séjours avec et sans procédures.
- Pour le Pôle Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures, le regroupement c'est fait en en SZ avec deux lignes de produit pour les brûlures, « Brûlures sévères » et « Brûlures peu étendues, transfert vers un autre centre de traitement à < 3 jours » indépendamment de la réalisation d'actes, la lourdeur étant plus liée à l'importance de la brûlure qu'à la réalisation de procédures chirurgicales.

	« Pôles d'Activité + »	APDRG avec Procédure	APDRG sans Procédure	APDRG indéter- minés	Total
AC	Système nerveux - Chirurgie	13			13
AM	Système nerveux - Médecine		30		30
BC	Ophthalmologie - Chirurgie	8			8
BM	Ophthalmologie - Médecine		7		7
CC	ORL, Stomatologie - Chirurgie	23			23
CM	ORL, Stomatologie - Médecine		16		16
DC	Pneumologie - Chirurgie	7			7
DM	Pneumologie - Médecine		37		37
EC	Cardiologie, Vasculaire - Chirurgie	30			30
EM	Cardiologie, Vasculaire - Médecine		27		27
FC	Digestif - Chirurgie	51			51
FM	Digestif - Médecine		28		28
GC	Gynécologie - Chirurgie	20			20
GM	Gynécologie - Médecine		9		9
HC	Orthopédie, Rhumatologie - Chirurgie	41			41
HM	Orthopédie, Rhumatologie - Médecine		25		25
IC	Tissu cutané et tissu sous-cutané - Chirurgie	12			12
IM	Tissu cutané et tissu sous-cutané - Médecine		12		12
JC	Endocrinologie - Chirurgie	6			6
JM	Endocrinologie - Médecine		11		11
KC	Uro-néphrologie - Chirurgie	31			31
KM	Uro-néphrologie - Médecine		28		28
MC	Obstétrique - Chirurgie	9			9
MM	Obstétrique - Médecine		9		9
NC	Nouveau-nés - Chirurgie	7	1		8
NM	Nouveau-nés - Médecine	1	26		27
OC	Hématologie - Chirurgie	9			9
OM	Hématologie - Médecine		19		19
PC	Maladies infectieuses - Chirurgie	2			2
PM	Maladies infectieuses - Médecine		10		10
PZ	HIV	5	12		17
QC	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool – Chir.	1			1
QM	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool – Méd.		17		17
SC	Traumatismes multiples ou complexes graves – Chir.	6			6
SM	Traumatismes multiples ou complexes graves – Méd.		7		7
SZ	Brûlures	4	3		7
TC	Transplantations d'organes	5			5
TM	Greffes de moelle		5		5
UC	Autres prises en charge - Chirurgie	5			5
UM	Autres prises en charge - Médecine		23		23
VM	Chimiothérapie, radiothérapie, transfusion - Médecine		2		2
XZ	Décès, Transferts immédiats	1	1	1	3
ZC	Erreurs - Chirurgie	3			3
ZM	Erreurs - Médecine		1		1
ZZ	Erreurs - Indéterminé			1	1
Total		300	366	2	668

5.2.2. Les « Groupes de prise en charge » : GPC

Pôle d'activité : CH-PA	C	M	Z	Total	Effectif OAP France	Ecart
Système nerveux	4	10		14	14	0
Ophtalmologie	3	2		5	5	0
ORL, Stomatologie	4	5		9	9	0
Pneumologie	3	9		12	11	1
Cardiologie, Vasculaire	8	12		20	17	3
Digestif, Viscéral	11	10		21	19	2
Gynécologie	4	4		8	8	0
Orthopédie, Rhumatologie	8	7		15	14	1
Tissu cutané et tissu sous-cutané	3	3		6	6	0
Endocrinologie	2	4		6	6	0
Uro-néphrologie, Andrologie	5	9		14	15	-1
Obstétrique	3	3		6	6	0
Nouveau-nés	1	5		6	4	2
Hématologie	2	5		7	2	5
Maladies infectieuses	1	4	1	6	7	-1
Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	1	5		6	3	3
Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	2	3	2	7	2	5
Transplantations d'organes, Greffes de moelle	1	2		3	2	1
Autres prises en charge	2	5		7	8	-1
Chimiothérapie, radiothérapie, transfusion		2		2	3	-1
Décès, Transferts immédiats			2	2	2	0
Erreurs	1	1	1	3	1	2
Total	69	110	6	185	164	21

Analyse des écarts entre des lignes de produit entre G2A.CH et OAP :

A. Système nerveux :

- Chirurgie : ajout dans G2A.CH d'une LP de Chirurgie avec MCC.
- Médecine : suppression de la LP médicale « Affection des nerfs périphériques » fusionnée avec « Autres affections du système nerveux ».

B. Ophtalmologie :

- Chirurgie identique
- Pour médecine, 2 LP chaque fois, mais distinction entre « avec MCC » et « sans MCC » ; la version française des DRG ne comprend en effet pas de MCC en Ophtalmologie.

C. ORL, Stomatologie :

Même découpage, incluant pour la chirurgie les interventions sur le tractus thyro-glosse (cf justification plus haut).

D. Pneumologie :

- Chirurgie : ajout d'une LP « Trachéostomie pour affections autres que de la bouche, du pharynx ou du larynx », correspondant à un APDRG sans équivalent en France.
- Médecine : ajout de LP « Maladies du système respiratoire avec assistance ventilatoire » et « Tuberculose » correspondant à des APDRG sans équivalent en France. Création de LP « Maladie pulmonaire obstructive chronique », en raison de sa grande fréquence. Inclusion des « Maladies de système » dans « Autres diagnostics et symptômes ». Fusion des LP « Traumatisme thoracique », « pneumothorax », « épanchement pleural » dans un seul LP.

E. Cardiologie, Vasculaire ;

- Chirurgie identique

- Médecine : Transformation de LP « coronaropathie » en deux LP correspondant aux cas avec et sans infarctus du myocarde. Création de la « Insuffisance et décompensation cardiaque, choc » en raison de la lourdeur particulière de la prise en charge, et de la LP « Athérosclérose », fréquente et sans réel équivalent.

F. Digestif, Viscéral :

- Chirurgie : identique, à l'exception de l'ajout de la LP « Interventions chirurgicales pour obésité » comme justifié plus haut.

- Médecine : Création d'un LP « avec MCC ». Fusion de « occlusion subocclusion » et « pathologie inflammatoire » dans une LP « Autres diagnostics du système digestif ». Création d'un LP « Affections des voies biliaires ».

G. Gynécologie :

Les LP de Tumeurs malignes regroupent dans OAP à la fois chirurgie et médecine. Comme un des objectifs de G2A.CH est d'avoir une séparation la plus complète possible au niveau des LP, les LP de ce Pôle ont été profondément remaniés. La comparaison est donc problématique.

H. Orthopédie, Rhumatologie :

- Chirurgie : relativement superposable, ajout d'une LP « Amputations » regroupant tous les APDRG d'amputation (cf justification plus haut).

- Médical : La LP « Traumas complexes » qui apparaît ici dans OAP, est dans le Pôle « Traumatismes multiples ou complexes graves » dans G2A.CH. Une LP de « Fracture du Bassin et du Fémur » est individualisée en raison de la lourdeur particulière au sein des fractures. De même pour la LP « Ostéomyélite, arthrite septique, et affection du tissu conjonctif avec cc » qui sont isolées au sein des autres affections rhumatologiques ».

I. Tissu cutané et tissu sous-cutané :

- Chirurgie : relativement superposable, mais sans la chirurgie de l'obésité et avec les greffes de peau (cf justification plus haut).

- Médical : Le découpage est légèrement modifié, pour distinguer les lésions traumatiques des autres pathologies de la peau.

J. Endocrinologie :

- Chirurgie : relativement superposable, mais sans la chirurgie d'amputation (cf justification plus haut).

- Médecine : Ajout d'une LP « Mucoviscidose », correspondant à un APDRG absent en France, et intégration de l'APDRG « avec CCM » avec les autres pathologies endocriniennes.

K. Uro-néphrologie, Andrologie :

- Chirurgie : la LP « Circoncision » est supprimée par réunion avec « Autres interventions sur le système génital masculin ».

- Médecine : Les LP « Dialyse » et « Affections reins et voies urinaires avec CMAS » et « Insuffisances rénales » sont fusionnées par intégration dans « Insuffisance rénale et admission pour dialyse, ou cc majeure ». En revanche, création de deux LP : « Hypertrophie bénigne de prostate » et « Lithiases urinaires ».

M. Obstétrique :

Pour pouvoir respecter la séparation avec et sans procédures chirurgicales, le découpages en LP a été adapté. On obtient 3 LP avec procédures et 3 sans procédures.

N. Nouveau-nés :

Outre les transposition d'APDRG de chirurgie digestive légère vers médecine, et d'ECMO vers chirurgie, le classement a été revu pour privilégier la prise en compte du poids de naissance.

A noter : Les séjours ne doivent EN AUCUN CAS aboutir dans l'APDRG 635 qui est proprement ininterprétable.

- Chirurgie : création d'un LP de chirurgie chez le nouveau-né.

- Médecine : découpage selon le poids de naissance, moins de 1500g, de 1500 à 1999, plus de 2000g. Dans ce dernier cas, subdivision en deux LP selon l'existence de problèmes significatifs. Enfin, maintien d'un groupe de transférés précocement.

O. Hématologie :

Nous passons ici de 2 LP à 7 GPC-CH. Ceci dans le but d'améliorer la visibilité de l'activité lorsque l'on « descend » au niveau d'un service.

- Chirurgie : création de deux LP de chirurgie, avec et sans CCM.
- Médecine : découpage en leucémies aiguës, lymphomes, pathologie des globules rouges (les moins lourdes), troubles de la coagulation et autres affections.

P. Maladies infectieuses :

Rappelons que le Pôle d'activité VIH devient une GPC-CH.

- Chirurgie identique
- Médecine : Réunion en une seule GPC-CH des LP « Maladies virales » et « Fièvres d'origine inconnue ».

Q. Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool :

- Chirurgie identique
- Médecine : Découpage des toxicomanies en alcoolisme versus autres. Découpage de la pathologie mentale en Psychoses, Névroses et Autres affections. Ceci permet d'améliorer la visibilité de l'activité lorsque l'on « descend » au niveau d'un service

S. Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures :

SZ : Brûlures. Distinction entre deux GPC-CH ; les brûlures graves versus légères ou transférées précocement ; pas de distinction chirurgie médecine, ici c'est l'étendue de la brûlure qui prime.

Rappelons que l'on retrouve réunis ici polytraumatismes sévères (MCD 25) et traumatismes multiples (MCD 21). La classification APDRG est sensiblement différente de la classification GHM. Nous passons d'un seul LP à 5 GPC-CH, deux en chirurgie et trois en médecine qui correspondent à des degrés de lourdeur décroissants.

T. Transplantations d'organes, Greffes de moelle ;

La différence avec les LP réside en la division des Greffes de moelle en autogreffes et allogreffes. Cette subdivision qui se justifie par une lourdeur sans commune mesure, est pour l'instant sans objet par absence d'allogreffes dans la base de données Swiss-DRG.

U. Autres prises en charge :

Dans les deux cas, on retrouve ici des APDRG – GHM des MDC 21 et 23. Globalement, la description des prises en charge est imprécise dans ces MDC « fourre-tout ».

- Chirurgie : identique
- Médecine : Le choix qui a présidé est de ne pas trop être précis car le matériau de classement est dès l'origine imprécis. Nous avons privilégié des situations thérapeutiques ; surveillance, rééducation, contexte de complication thérapeutique, événement accidentel physique, chimique ou biologique, situation préexistante (maladie congénitale) ou mal définie (signes et symptômes).

V. Chimiothérapie, radiothérapie, transfusion :

Suppression de la LP « Chimiothérapie pour leucémie » absente en APDRG.

X. Décès ou Transferts le premier jour :

Identique.

Z. Erreurs :

Pour l'anecdote, séparation selon le type d'erreur. En Pratique, on ne devrait retrouver ici que la GPC-CH « ZC01 - Interventions chirurgicales sans relation avec le diagnostic principal », qui est possible sans erreur de codage, les autres cas devant être éliminés en amont.

5.3. *Les G2A.CH à l'épreuve des données*

5.3.1. PA et PA+ contre MDC

La différence entre PA et MDC est peu marquée. On retrouve pratiquement sur la diagonale l'essentiel des effectifs. On retrouve dans le pôle d'activité « Gynécologie » le rapprochement entre pathologie du sein et pathologie gynécologique proprement dite. De même, le rapprochement entre psychiatrie et intoxications ou la redistribution de la traumatologie selon des règles différentes des MDC.

La présentation en Pôles d'activité simplement subdivisé entre hôpitaux universitaires ou non nous permet de constater des différences entre ces types d'établissement : prédominance du non universitaire en « Digestif », « Orthopédie-rhumatologie » et « Gynécologie », des universitaires en « Transplantations et greffes », « Traumatismes multiples ou complexes graves et Brûlures », « Ophtalmologie » et accessoirement « Erreurs », mais aussi en « Cardiologie-vasculaire » qui est le pôle le plus représenté dans ces établissements.

Le passage aux PA+ permet de séparer d'un coup d'œil l'activité chirurgicale et médicale, avec un niveau de qualité qui est celui des APDRG eux-mêmes.

On constate en bas du tableau que les établissements universitaires sont proportionnellement plus présents en chirurgie, accessoirement en indéterminé, qu'en médecine. Mais cette prédominance relative ne s'exerce pas de manière uniforme : elle est bien sûr majeure en chirurgie de la transplantation d'organes ou en neurochirurgie, mais également en chirurgie cardio-vasculaire, en chirurgie thoracique ou de l'œil. A contrario, les établissements non universitaires dominent largement le champ de la chirurgie digestive, de la chirurgie orthopédique ou gynécologique.

Pour la médecine, la situation est un peu moins contrastée, avec prédominance des non universitaires en « Digestif » encore, mais également en « Pneumologie », en « Cardio-vasculaire » et dans les hospitalisations pour problèmes psychiatriques ou d'intoxication. Les établissements universitaires prédominent à nouveau en « Transplantations et greffes », ainsi qu'en « Chimiothérapie-radiothérapie » et « Hématologie ».

Pôle d'Activité	MDC																												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	Total
A - Système nerveux	53.3																												53.3
B - Ophtalmologie	21.9																												21.9
C - ORL, Stomatologie		34.5							0.1																0.4				35.0
D - Pneumologie			47.5																						1.3				48.8
E - Cardiologie, Vasculaire	1.0			98.0																								98.9	
F - Digestif						89.0	25.0		2.0	1.4						0.1												117.5	
G - Gynécologie									9.6				27.0																36.6
H - Orthopédie, Rhumatologie	1.2			0.9				135.5	0.1											0.3								138.0	
I - Tissu cutané et tissu								1.3	28.6	0.0										0.2								30.1	
J - Endocrinologie										12.1																			12.1
K - Uro-néphrologie											38.7	16.4																	55.1
M - Obstétrique														81.1															81.1
N - Nouveau-nés															64.7														64.7
O - Hématologie																6.4	10.0												16.4
P - Maladies infectieuses																								0.5					11.8
Q - Psychiatrie, Toxicologie																				10.0	4.5								14.6
Intoxications, Alcool																						1.6	0.9						5.4
S - Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures																									2.9				5.4
T - Transplantations																										1.6			1.6
d'organes, Greffes de moelle																													1.6
U - Autres prises en charge																	0.3												22.7
V - Chimiothérapie, radiothérapie, transfusion																		11.5											11.5
X - Décès, Transferts																											19.8		19.8
Z - Erreurs																													7.3
Total	55.5	21.9	34.5	47.5	98.9	89.0	25.0	136.8	40.2	13.7	38.7	16.4	27.0	81.1	64.7	6.5	21.8	11.3	10.0	4.5	10.8	0.9	13.7	0.5	2.9	3.3	19.8	7.3	904.4

Nombre de séjours selon les Pôles d'activité et les types hospitaliers

Pôles d'activité	Type Hôpital		Total	%	Type Hôpital		
	Non Uni	Uni			Non Uni	Uni	
A - Système nerveux	33 412	19 933	53 345	5.9%	62.6%	37.4%	Uni +
B - Ophtalmologie	9 705	12 207	21 912	2.4%	44.3%	55.7%	Uni ++
C - ORL, Stomatologie	22 280	12 705	34 985	3.9%	63.7%	36.3%	-
D - Pneumologie	35 269	13 538	48 807	5.4%	72.3%	27.7%	-
E - Cardiologie, Vasculaire	60 475	38 451	98 926	10.9%	61.1%	38.9%	Uni+
F - Digestif	94 444	23 048	117 492	13.0%	80.4%	19.6%	Non uni ++
G - Gynécologie	27 432	9 184	36 616	4.0%	74.9%	25.1%	Non uni +
H - Orthopédie, Rhumatologie	105 053	32 966	138 019	15.3%	76.1%	23.9%	Non uni +
I - Tissu cutané et tissu sous-cutané	19 130	10 970	30 100	3.3%	63.6%	36.4%	-
J - Endocrinologie	8 086	4 052	12 138	1.3%	66.6%	33.4%	-
K - Uro-néphrologie	39 910	15 157	55 067	6.1%	72.5%	27.5%	-
M - Obstétrique	58 472	22 632	81 104	9.0%	72.1%	27.9%	-
N - Nouveau-nés	47 231	17 466	64 697	7.2%	73.0%	27.0%	-
O - Hématologie	9 755	6 626	16 381	1.8%	59.6%	40.4%	Uni +
P - Maladies infectieuses	8 149	3 640	11 789	1.3%	69.1%	30.9%	-
Q - Psychiatrie, Toxicologie Intoxications, Alcool	10 854	3 732	14 586	1.6%	74.4%	25.6%	-
S - Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	3 044	2 416	5 460	0.6%	55.8%	44.2%	Uni +
T - Transplantations d'organes, Greffes de moelle	158	1 438	1 596	0.2%	9.9%	90.1%	Uni +++
U - Autres prises en charge	14 218	8 462	22 680	2.5%	62.7%	37.3%	Uni +
V - Chimiothérapie, radiothérapie, transfusion	6 116	5 422	11 538	1.3%	53.0%	47.0%	Uni +
X - Décès, Transferts immédiats	11 639	8 193	19 832	2.2%	58.7%	41.3%	Uni +
Z - Erreurs	3 177	4 120	7 297	0.8%	43.5%	56.5%	Uni ++
Total	628 009	276 358	904 367	100.0%	69.4%	30.6%	

Nombre de séjours selon les Pôles d'activité plus et les types hospitaliers

PA	PA+	Type Hôpital		Total	%	Type Hôpital		
		Non Uni	Uni			Non Uni	Uni	
A - Système nerveux	AC	1 717	4 998	6 715	0.7%	25.6%	74.4%	Uni +++
	AM	31 695	14 935	46 630	5.2%	68.0%	32.0%	-
B - Ophtalmologie	BC	8 549	10 285	18 834	2.1%	45.4%	54.6%	Uni ++
	BM	1 156	1 922	3 078	0.3%	37.6%	62.4%	Uni +++
C - ORL, Stomatologie	CC	14 502	7 813	22 315	2.5%	65.0%	35.0%	-
	CM	7 778	4 892	12 670	1.4%	61.4%	38.6%	Uni +
D - Pneumologie	DC	2 459	3 042	5 501	0.6%	44.7%	55.3%	Uni ++
	DM	32 810	10 496	43 306	4.8%	75.8%	24.2%	Non Uni +
E - Cardiologie, Vasculaire	EC	15 980	22 616	38 596	4.3%	41.4%	58.6%	Uni ++
	EM	44 495	15 835	60 330	6.7%	73.8%	26.2%	Non Uni +
F - Digestif	FC	50 578	11 486	62 064	6.9%	81.5%	18.5%	Non Uni ++
	FM	43 866	11 562	55 428	6.1%	79.1%	20.9%	Non Uni +
G - Gynécologie	GC	24 525	7 858	32 383	3.6%	75.7%	24.3%	Non Uni +
	GM	2 907	1 326	4 233	0.5%	68.7%	31.3%	-
H - Orthopédie, Rhumatologie	HC	78 474	23 416	101 890	11.3%	77.0%	23.0%	Non Uni +
	HM	26 579	9 550	36 129	4.0%	73.6%	26.4%	-
I - Tissu cutané et tissu sous-cutané	IC	6 202	5 119	11 321	1.3%	54.8%	45.2%	Uni ++
	IM	12 928	5 851	18 779	2.1%	68.8%	31.2%	-
J - Endocrinologie	JC	1 954	1 290	3 244	0.4%	60.2%	39.8%	Uni +
	JM	6 132	2 762	8 894	1.0%	68.9%	31.1%	-
K - Uro-néphrologie	KC	19 451	7 128	26 579	2.9%	73.2%	26.8%	-
	KM	20 459	8 029	28 488	3.2%	71.8%	28.2%	-
M - Obstétrique	MC	15 028	7 631	22 659	2.5%	66.3%	33.7%	-
	MM	43 444	15 001	58 445	6.5%	74.3%	25.7%	-
N - Nouveau-nés	NC	167	340	507	0.1%	32.9%	67.1%	Uni +++
	NM	47 064	17 126	64 190	7.1%	73.3%	26.7%	-
O - Hématologie	OC	1 629	1 776	3 405	0.4%	47.8%	52.2%	Uni ++
	OM	8 126	4 850	12 976	1.4%	62.6%	37.4%	Uni +
P - Maladies infectieuses	PC	1 162	901	2 063	0.2%	56.3%	43.7%	Uni +
	PM	6 688	2 516	9 204	1.0%	72.7%	27.3%	-
	PZ	299	223	522	0.1%	57.3%	42.7%	Uni +
Q - Psychiatrie, Toxicologie Intoxications, Alcool	QC	47	108	155	0.0%	30.3%	69.7%	Uni +++
	QM	10 807	3 624	14 431	1.6%	74.9%	25.1%	Non Uni +
S - Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SC	1 273	1 115	2 388	0.3%	53.3%	46.7%	Uni ++
	SM	1 363	785	2 148	0.2%	63.5%	36.5%	Uni +
	SZ	408	516	924	0.1%	44.2%	55.8%	Uni ++
T - Transplantations d'organes, Greffes de moelle	TC	3	633	636	0.1%	0.5%	99.5%	Uni +++
	TM	155	805	960	0.1%	16.1%	83.9%	Uni +++
U - Autres prises en charge	UC	2 723	2 767	5 490	0.6%	49.6%	50.4%	Uni ++
	UM	11 495	5 695	17 190	1.9%	66.9%	33.1%	-
V - Chimiothérapie, radiothérapie, transfusion	VM	6 116	5 422	11 538	1.3%	53.0%	47.0%	Uni ++
X - Décès, Transferts immédiats	XZ	11 639	8 193	19 832	2.2%	58.7%	41.3%	Uni +
Z - Erreurs	ZC	2 352	1 798	4 150	0.5%	56.7%	43.3%	Uni +
	ZM	57	129	186	0.0%	30.6%	69.4%	Uni +++
	ZZ	768	2 193	2 961	0.3%	25.9%	74.1%	Uni +++
Total		628 009	276 358	904 367	100.0%	69.4%	30.6%	
Total Chirurgie	C	248 775	122 120	370 895	41.0%	67.1%	32.9%	
Total Médecine	M	366 120	143 113	509 233	56.3%	71.9%	28.1%	
Total Non différencié	Z	13 114	11 125	24 239	2.7%	54.1%	45.9%	

5.3.2. GPC-CH contre AP-DRG

Voici le début du tableau des 30 APDRG les plus fréquents de la base OFS, pour les années 2002-2003.

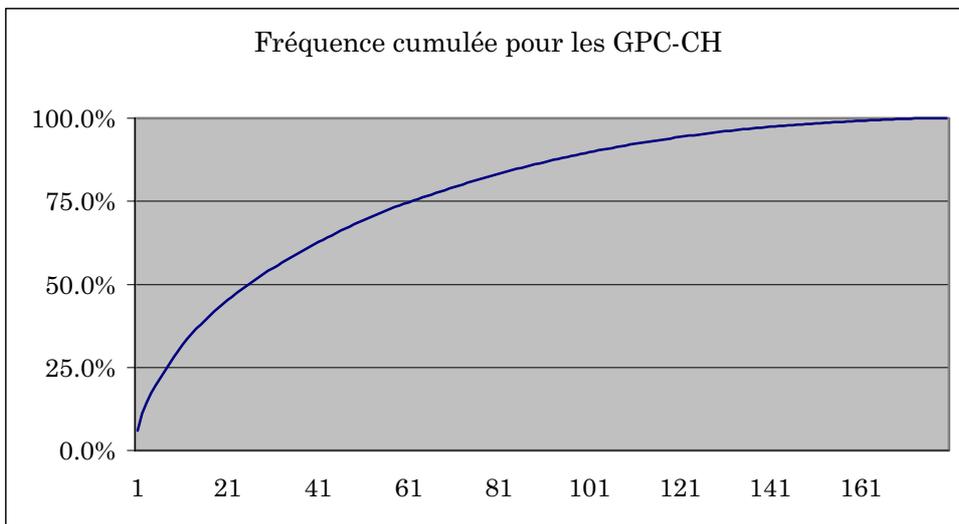
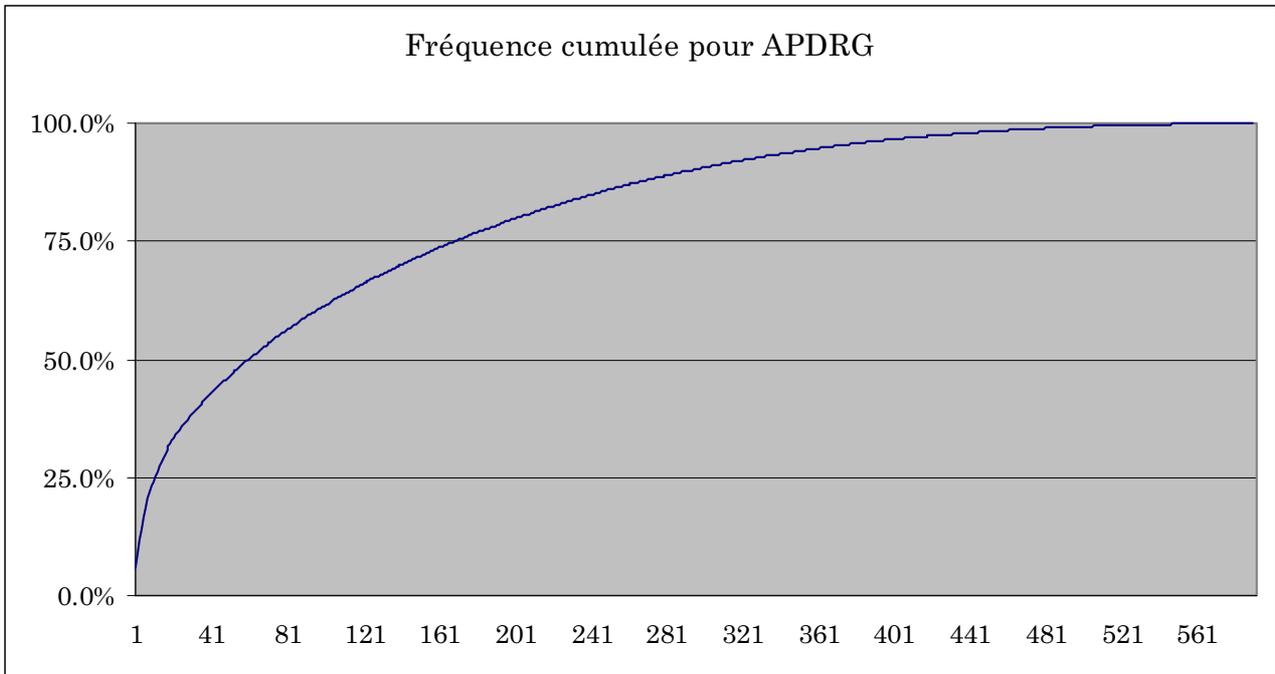
Libellé APDRG	MDC	Effectif	Fréq. %	Fréq. Cum.
Nouveau-nés, poids > 2, 49 kg, sans interventions significatives, diagnostic normal	15	46 102	5.4	5.4
Accouchement non compliqué, par voie vaginale	14	21 859	2.6	8.0
Transfert moins de 24 heures après l'admission	27	14 357	1.7	9.7
Interventions majeures des articulations, rattachement des membres des extrémités inférieures excepté pour complications	8	14 317	1.7	11.4
Oeso-, gastro-entérite et affections digestives diverses, > 17 ans, sans cc	6	12 252	1.4	12.8
Problèmes médicaux de dos	8	11 668	1.4	14.2
Interventions des membres inférieurs et de l'humérus excepté hanche, pied, fémur, > 17 ans, sans cc	8	11 227	1.3	15.6
Pathologie postpartum et postabortum, sans interventions chirurgicales	14	10 983	1.3	16.8
Excision locale et enlèvement de matériel de fixation interne sauf hanche et fémur	8	10 779	1.3	18.1
Accouchement compliqué, par voie vaginale	14	10 436	1.2	19.4
Césarienne, sans cc	14	10 433	1.2	20.6
Interventions sur utérus/annexes, pour carcinome in situ et affection bénignes, sans cc	13	9 881	1.2	21.7
Cure de hernie inguinale et crurale, > 17 ans, sans cc	6	9 494	1.1	22.9
Interventions sur le cristallin avec ou sans vitrectomie	2	7 996	0.9	23.8
Affections cérébrovasculaires spécifiques, sauf ischémie transitoire	1	7 930	0.9	24.7
Chimiothérapie	17	7 497	0.9	25.6
Insuffisance cardiaque et choc	5	7 208	0.9	26.5
Interventions cardiovasculaires percutanées	5	6 656	0.8	27.3
Cholécystectomie laparoscopique sans exploration de voie biliaire principale sans cc	7	6 631	0.8	28.1
Interventions d'épaule, de coude, d'avant-bras excepté interventions majeures d'articulations, sans cc	8	6 605	0.8	28.8
Ligature de veine et stripping	5	6 311	0.7	29.6
Affections circulatoires excepté infarctus du myocarde, avec cathétérisme cardiaque, sans diagnostic complexe	5	6 264	0.7	30.3
Oeso-, gastro-entérite et affections digestives diverses, > 17 ans, avec cc	6	5 863	0.7	31.0
Lithiases urinaires, sans cc	11	5 855	0.7	31.7
Affections respiratoires, excepté infections, bronchite, asthme, avec cc majeure	4	5 578	0.7	32.4
Appendicectomie sans diagnostic principal compliqué, sans cc	6	5 481	0.6	33.0
Pneumonie simple et pleurésie, > 17 ans, avec cc	4	5 400	0.6	33.6
Diverses interventions sur les oreilles, le nez, la bouche et la gorge	3	5 036	0.6	34.2
Commotion, traumatisme intracrânien, coma < 1hr ou absent, > 17 ans, sans cc	1	4 955	0.6	34.8
Interventions des tissus mous, sans cc	8	4 901	0.6	35.4

Ci-dessous, le début du tableau des GPC-CH sur les mêmes données, présentés par fréquence décroissante. Pour maintenir la comparabilité, les 30 premiers sont présentés comme précédemment pour les APDRG.

Ces 30 premiers groupes nous permettent d'atteindre plus de 50 % de l'activité en nombre de séjours au lieu de 35 % avec les APDRG.

Libellé GPC-CH	Effectif	Fréq. %	Fréq. Cumul.
NM04 - Nouveau-nés, poids > 2 kg, avec status normal	47 538	5.6	5.6
HC02 - Interventions des membres inférieurs et de l'humérus excepté interventions majeures	32 747	3.9	9.5
MM01 - Accouchement par voie vaginale	32 295	3.8	13.3
FM01 - Oesophagite, gastro-entérite, affections digestives diverses	23 443	2.8	16.1
HC03 - Interventions majeures ou multiples du système musculo-squelettique ou avec cc majeures	19 418	2.3	18.3
MC02 - Césarienne	15 086	1.8	20.1
FC05 - Cure de hernie	14 896	1.8	21.9
XZ02 - Transfert moins de 24 heures après l'admission	14 357	1.7	23.6
BC02 - Interventions intraoculaires	14 024	1.7	25.2
GC03 - Autres interventions sur organes génitaux féminins	13 688	1.6	26.8
HC01 - Interventions du membre supérieur, sauf humérus	13 085	1.5	28.4
MM03 - Avortement, pathologie postpartum et postabortum, sans intervention chirurgicale	12 523	1.5	29.9
HC06 - Excision locale et enlèvement de matériel de fixation interne	11 969	1.4	31.3
HM06 - Problèmes médicaux de dos	11 668	1.4	32.7
AM01 - Affections cérébrovasculaires et ischémies cérébrales transitoires	11 474	1.4	34.0
DM05 - Pneumonie simple et pleurésie, Infections et inflammations respiratoires	11 442	1.4	35.4
GC01 - Interventions mineures sur organes génitaux féminins et sein	11 028	1.3	36.7
CC03 - Interventions mineures sur les oreilles, le nez, la bouche et la gorge	10 809	1.3	37.9
NM03 - Nouveau-nés, poids > 2 kg, avec problèmes significatifs	10 552	1.2	39.2
MM02 - Affections de l'antepartum	10 467	1.2	40.4
AM03 - Traumatisme intracrânien et comas traumatiques	10 390	1.2	41.6
FC06 - Autres interventions chirurgicales du système digestif	9 782	1.2	42.8
IM02 - Affections dermatologiques	9 598	1.1	43.9
EM04 - Insuffisance et décompensation cardiaque, choc	9 588	1.1	45.1
KM04 - Lithiases urinaires	9 526	1.1	46.2
KC03 - Autres interventions des reins, des voies urinaires	9 187	1.1	47.3
FC08 - Cholécystectomie sans cc majeure	9 087	1.1	48.3
FC04 - Appendicectomie	9 073	1.1	49.4
HC07 - Autres interventions du système musculo-squelettique et du tissu conjonctif	8 826	1.0	50.5
DM08 - Autres diagnostics et symptômes du système respiratoire	8 755	1.0	51.5

Les graphiques suivants rapportent la fréquence cumulée des séjours au nombre d'APDRG et de GPC-CH utilisés.



On peut constater sur le tableau suivant que l'on obtient une réduction du nombre de niveaux nécessaires pour atteindre une même fréquence cumulée, mais également que les APDRG mobilisés sont proportionnellement moins nombreux que les GPC-CH. On réduit donc le nombre de classes de description inexploitable, car trop peu représentées ; 40 % des APDRG ne concernent que moins de 5 % des séjours

Nombre d'APDRG ou de GPC-CH nécessaire pour atteindre une fréquence cumulée de :				
<i>Fréquence cumulée</i>	<i>Nombre d'APDRG</i>	<i>Taux d'utilisation</i>	<i>Nombre de GPC-CH</i>	<i>Taux d'utilisation</i>
50 %	64	10.0	29	15.3
80 %	202	31.2	75	39.7
90 %	303	46.8	105	55.6
95 %	390	60.2	128	67.7

Des résultats similaires sont observés avec la présentation de l'activité sous forme de points APDRG, avec 63 % des points d'activité au lieu de 38 %, dès la première feuille de résultats.

Ne perdons pas de vue que le détail par APDRG reste toujours accessible.

5.4. Les G2A.CH à l'épreuve des variations d'activité

5.4.1. Variation PA et PA+

Variations 2002 2003 selon le type d'établissements base Swiss DRG

Pôle d'activité	PA+	Type Hôpital				Variation 2003/2002	
		Non Uni		Uni		Non Uni	Uni
		2002	2003	2002	2003		
H - Orthopédie, Rhumatologie	HC	3 400	3 583	3 083	3 279	5.4%	6.4%
	HM	1 421	1 458	1 347	1 252	2.6%	-7.1%
<i>Sous total</i>		<i>4 821</i>	<i>5 041</i>	<i>4 430</i>	<i>4 531</i>	<i>4.6%</i>	<i>2.3%</i>
F - Digestif	FC	2 536	2 737	1 569	1 564	7.9%	-0.3%
	FM	2 796	2 827	1 554	1 652	1.1%	6.3%
<i>Sous total</i>		<i>5 332</i>	<i>5 564</i>	<i>3 123</i>	<i>3 216</i>	<i>4.4%</i>	<i>3.0%</i>
E - Cardiologie, Vasculaire	EC	806	729	2 104	2 427	-9.6%	15.4%
	EM	3 094	3 084	1 921	1 729	-0.3%	-10.0%
<i>Sous total</i>		<i>3 900</i>	<i>3 813</i>	<i>4 025</i>	<i>4 156</i>	<i>-2.2%</i>	<i>3.3%</i>
M - Obstétrique	MC	759	801	712	719	5.5%	1.0%
	MM	2 305	2 191	1 784	1 787	-4.9%	0.2%
<i>Sous total</i>		<i>3 064</i>	<i>2 992</i>	<i>2 496</i>	<i>2 506</i>	<i>-2.3%</i>	<i>0.4%</i>
N - Nouveau-nés	NC	1		41	39	NS	-4.9%
	NM	2 634	2 458	2 247	2 202	-6.7%	-2.0%
<i>Sous total</i>		<i>2 635</i>	<i>2 458</i>	<i>2 288</i>	<i>2 241</i>	<i>-6.7%</i>	<i>-2.1%</i>
D - Pneumologie	DC	210	206	326	326	-1.9%	0.0%
	DM	2 325	2 441	1 659	1 454	5.0%	-12.4%
<i>Sous total</i>		<i>2 535</i>	<i>2 647</i>	<i>1 985</i>	<i>1 780</i>	<i>4.4%</i>	<i>-10.3%</i>
A - Système nerveux	AC	190	195	435	436	2.6%	0.2%
	AM	2 255	2 200	1 539	1 669	-2.4%	8.4%
<i>Sous total</i>		<i>2 445</i>	<i>2 395</i>	<i>1 974</i>	<i>2 105</i>	<i>-2.0%</i>	<i>6.6%</i>
K - Uro-néphrologie	KC	1 167	1 163	639	596	-0.3%	-6.7%
	KM	1 732	1 696	519	554	-2.1%	6.7%
<i>Sous total</i>		<i>2 899</i>	<i>2 859</i>	<i>1 158</i>	<i>1 150</i>	<i>-1.4%</i>	<i>-0.7%</i>
Total		37 823	38 019	30 979	31 257	0.5%	0.9%

Un extrait de la comparaison de l'ensemble des Pôles d'activité et PA+ nous permet de visualiser de manière comparative l'évolution des deux types d'établissements. On note en particulier un renforcement de l'activité en chirurgie digestive chez les non universitaires, ainsi qu'en obstétrique.

Voyons maintenant si l'on descend au niveau des GPC.

5.4.2. Variation GPC

Les accouchements sont stables en universitaire et en baisse en non universitaire. On note un accroissement du nombre et du taux de césarienne dans les établissements non universitaire, avec un phénomène inverse en hôpital universitaire.

Pour ce qui concerne les nouveau-nés, on note qu'il y a une bien plus forte proportion d'enfants à problèmes au Centre universitaire, ce qui est attendu.

PA	M - Obstétrique
-----------	------------------------

		Type Hôpital				Variation 2003/2002		Tx de césarienne 2003	
		Uni		Non Uni		Uni	Non Uni	Uni	Non Uni
PA+	Libellé GPC-CH	2002	2003	2002	2003				
MC	MC01 - Accouchement par voie vaginale avec interventions chirurgicales	55	60	67	60	9.1%	-10.4%		
	MC02 - Césarienne	543	538	557	582	-0.9%	4.5%	27.8%	25.8%
	MC03 - Avortement, pathologie postpartum et postavortement, avec intervention chirurgicale	114	121	135	159	6.1%	17.8%		
MM	MM01 - Accouchement par voie vaginale	1'316	1'336	1'784	1'611	1.5%	-9.7%		
	MM02 - Affections de l'antepartum	327	279	405	459	-14.7%	13.3%		
	MM03 - Avortement, pathologie postpartum et postavortement, sans intervention chirurgicale	141	172	116	121	22.0%	4.3%		
Total		2'496	2'506	3'064	2'992	0.4%	-2.3%		

PA	N - Nouveau-nés
-----------	------------------------

		Type Hôpital				Variation 2003/2002		Proportion de GPC en 2003	
		Uni		Non Uni		Uni	Non Uni	Uni	Non Uni
PA+	Libellé GPC-CH	2002	2003	2002	2003				
NC	NC01 - Nouveau-nés, poids > 1.0 kg, avec interventions significatives	41	39	1		-4.9%	NS	1.7%	0.0%
NM	NM01 - Nouveau-nés, poids < 1.5 kg	78	76	4	5	-2.6%	NS	3.4%	0.2%
	NM02 - Nouveau-nés, 1, 5-1, 99 kg	69	74	22	21	7.2%	NS	3.3%	0.9%
	NM03 - Nouveau-nés, poids > 2 kg, avec problèmes significatifs	529	426	270	225	-19.5%	-16.7%	19.0%	9.2%
	NM04 - Nouveau-nés, poids > 2 kg, avec status normal	1'517	1'569	2'310	2'179	3.4%	-5.7%	70.0%	88.6%
	NM05 - Nouveau-nés, décédés ou transférés précocement	54	57	28	28	5.6%	0.0%	2.5%	1.1%
Total		2'288	2'241	2'635	2'458	-2.1%	-6.7%	100.0%	100.0%

Pour ce qui concerne le pôle digestif, il est intéressant de noter l'évolution croisée des cures de hernies et des cholécystectomies ; il semble que l'on voit ici les conséquences de la prise en charge en chirurgie d'un jour, qui est peut-être plus développée dans les centres universitaires.

PA		F - Digestif Viscéral					
		Type Hôpital				Variation 2003/2002	
		Uni		Non Uni			
PA+	Libellé GPC-CH	2002	2003	2002	2003	Uni	Non Uni
FC	FC05 - Cure de hernie	246	193	626	652	-21.5%	4.2%
	FC08 - Cholécystectomie sans cc majeure	176	144	510	524	-18.2%	2.7%
	FC06 - Autres interventions chirurgicales du système digestif	244	230	375	392	-5.7%	4.5%
	FC04 - Appendicectomie	223	294	333	392	31.8%	17.7%
	FC02 - Interventions majeures sur le côlon et l'intestin grêle	209	230	324	383	10.0%	18.2%
	FC07 - Interventions sur système digestif, foie et pancras avec cc majeure	164	160	124	149	-2.4%	20.2%
	FC01 - Chirurgie digestive haute	75	65	85	87	-13.3%	2.4%
	FC09 - Autres interventions hépatobiliaires ou du pancréas	92	98	68	78	6.5%	14.7%
	FC11 - Interventions chirurgicales pour obésité	103	115	46	43	11.7%	-6.5%
	FC03 - Résection rectale	18	17	30	18	-5.6%	-40.0%
	FC07 - Interventions sur système digestif, foie et pancréas avec cc majeure	10	16	8	14	60.0%	75.0%
	FC10 - Splenectomie	9	2	7	5	-77.8%	-28.6%
FM	FM01 - Oesophagite, gastroentérite, affections digestives diverses	606	601	1 292	1 336	-0.8%	3.4%
	FM04 - Autres diagnostics du système digestif	285	311	432	398	9.1%	-7.9%
	FM02 - Hémorragie gastro-intestinale	88	117	183	211	33.0%	15.3%
	FM09 - Affections des voies biliaires	109	105	189	187	-3.7%	-1.1%
	FM05 - Affections digestives, hépatobilaire ou pancréatique avec cc majeure	149	191	126	163	28.2%	29.4%
	FM03 - Affections malignes du tube digestif	80	84	120	143	5.0%	19.2%
	FM07 - Affections malignes du système hépatobilaire ou du pancréas	68	69	127	99	1.5%	-22.0%
	FM10 - Affections du pancréas excepté affections malignes	72	67	102	98	-6.9%	-3.9%
	FM06 - Cirrhose et hépatite alcoolique	38	45	114	86	18.4%	-24.6%
	FM08 - Affections du foie excepté affections néoplasiques, cirrhose, hépatite alcoolique	37	31	90	81	-16.2%	-10.0%
	FM01 - Oesophagite, gastro-entérite, affections digestives diverses	22	31	21	25	40.9%	19.0%
Total		3'123	3'216	5'332	5'564	3.0%	4.4%

5.5. Les G2A.CH à l'épreuve des services hospitaliers.

5.5.1. Spécialisation des services médicaux

Une première exigence repose sur la possibilité de retrouver l'activité des services en fonction de leur spécialisation ou non.

Service en médecine spécialisée	CW spécifique	CW Total	Part d'activité
Hématologie	231.2	242.2	95.5%
Cardiologie	2176.5	2530.2	86.0%
Neurologie	1091.6	1301.2	83.9%
Gastro-entérologie	98.4	117.4	83.8%
Rhum-rééducation	361	501.3	72.0%
Dermatologie	321.6	507.6	63.4%
Pneumologie	54.1	104.3	51.9%
Maladies infectieuses	31.6	849.9	3.7%

Pour certains, l'adéquation entre Pôle d'activité et discipline du service est bonne, au delà de 80%. Pour la Rhumatologie-Rééducation et la Dermatologie, on retrouve pratiquement tout l'éventail de la prise en charge, en sus de la Rhumatologie-orthopédie d'un côté et de Tissu cutané et sous-cutané de l'autre, ici considérés comme spécifiques. La pneumologie comprend près de 25% d'activité en relation avec l'endocrinologie. Quand aux maladies infectieuses, « Hématologie et Transplantations d'organe », « Greffes de moelle » représentent en fait 82% de l'activité.

Pour les deux unités non spécialisées dites de Médecine interne, le parallélisme des activités est remarquable ; ces services sont d'ailleurs depuis regroupés.

MIA	%	MIB	%
Cardiologie, Vasculaire	27.5	Cardiologie, Vasculaire	28.2
Pneumologie	24.0	Pneumologie	22.0
Digestif, Viscéral	12.8	Digestif, Viscéral	12.9
Maladies infectieuses	7.6	Maladies infectieuses	8.3
Hématologie	6.0	Système nerveux	5.2
Système nerveux	4.3	Hématologie	5.2
Endocrinologie	3.9	Uro-néphrologie	4.6
Uro-néphrologie	3.7	Endocrinologie	4.0
Orthopédie, Rhumatologie	2.6	Orthopédie, Rhumatologie	2.8
Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	1.6	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	1.6
Autres prises en charge	1.5	Autres prises en charge	1.2
Tissu cutané et tissu sous-cutané	1.4	Tissu cutané et tissu sous-cutané	1.0
Transplantations d'organes, Greffes de moelle	0.9	Transplantations d'organes, Greffes de moelle	0.8
ORL, Stomatologie	0.6	ORL, Stomatologie	0.7
Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	0.5	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	0.5
Gynécologie	0.4	Gynécologie	0.5
Chimiothérapie, radiothérapie, transfusion	0.1	Chimiothérapie, radiothérapie, transfusion	0.1
Obstétrique	0.0		

5.5.2. Spécialisation des services chirurgicaux

Service en chirurgie spécialisée	CW spécifique	CW Total	Part d'activité
CardioVasculaire	2721.8	2886.4	94.3%
Orthopédie-Traumatologie	2020.4	2184.9	92.5%
Urologie	701.2	805.9	87.0%
Thoracique	1291.5	1640.8	78.7%
Viscérale	2230.2	3038.56	73.4%
Plastique et reconstructrice	461.3	628.6	73.4%
ORL	895.5	1524.4	58.7%
Neurochirurgie	1160.4	2207.4	52.6%

La spécialisation est bien retrouvée jusqu'en urologie. La chirurgie thoracique est spécifique à près de 80%, mais comprend à parts égales Pneumologie et Cardio-Vasculaire. La Chirurgie viscérale est pour l'essentiel digestive. La chirurgie plastique intègre des prises en charge diversifiées, au delà du tissu cutané et sous cutané. En ORL, une bonne part des séjours non ORL concerne la pneumologie et le digestif (17%), correspondant bien en cela au rôle de carrefour des voies aéro-digestives que constitue la discipline. La neurochirurgie comporte pratiquement un tiers (33.1%) d'activité en relation avec la colonne vertébrale, classée ici en Orthopédie-Rhumatologie selon le modèle OAP.

5.5.3. Autres services

Gynécologie : près de 13% de l'activité relèverait de l'obstétrique : il s'agit pour l'essentiel de prise en charge pour grossesse extra-utérine et avortement.

Obstétrique : adéquation quasi-parfaite entre activité et mission (98.3%).

Pédiatrie : grande dispersion, en relation avec la non-spécialisation par discipline. On peut noter que Hématologie et Chimiothérapie représentent près de 37% de l'activité.

Soins intensifs médicaux et chirurgicaux, y compris pédiatriques : grande dispersion également, en relation avec la non-spécialisation par discipline.

Urgences : grande dispersion bien sûr, avec 5 disciplines qui dominent, « Cardiologie, Vasculaire », « Digestif, Viscéral », « Système nerveux », « Pneumologie » et « Orthopédie-Rhumatologie ».

5.5.4. Les GPC-CH et APDRG à l'épreuve des services.

L'activité des services étant plus spécialisée que celle d'un établissement, les APDRG prennent un intérêt plus grand. Toutefois, et grâce aux évolutions réalisées par rapport à la version d'origine française, les GPC-CH ne sont pas trop réducteurs en termes de capacité à décrire finement l'activité. En effet, si le nombre d'APDRG qui permet d'atteindre 90% de l'activité est faible, la réduction supplémentaire obtenue en passant aux GPC-CH est minime. A contrario, lorsque l'activité est plus généraliste (urgences, médecine interne, chirurgie viscérale), cette réduction est d'un facteur 2 à 3. Plus globalement, la chirurgie est plus réduite que la médecine, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'à l'origine, le système DRG est plus détaillé pour l'activité opératoire, sur la base des actes, que pour l'activité médicale, sur la base des diagnostics.

Service en médecine spécialisée	Nombre d'APDRG pour atteindre			Nombre de GPC-CH pour atteindre		
	50 %	80 %	90 %	50 %	80 %	90 %
Hématologie	2	5	7	2	4	5
Gastro-entérologie	4	13	20	3	9	14
Pneumologie	4	17	24	3	10	16
Neurologie	4	16	32	2	7	16
Maladies infectieuses	6	21	34	3	10	18
Dermatologie	6	20	35	2	7	16
Rhum-rééducation	5	23	45	2	10	21
Cardiologie	4	22	46	2	11	22
MIA	26	81	126	13	39	58
MIB	25	76	119	12	38	57
Urgences	43	124	184	20	50	74
Neurochirurgie	5	20	36	3	10	20
CardioVasculaire	8	24	37	5	9	15
Urologie	9	28	41	4	10	16
Plastique et reconstructrice	7	30	46	4	14	23
Orthopédie-Traumatologie	12	35	57	5	13	20
Thoracique	11	38	66	6	17	29
ORL	16	51	85	6	21	34
Viscérale	17	54	91	7	20	35

6. Validations

6.1. Examen de la cohérence GPC-CH et services spécialisés

Cette validation a reposé sur la présence, en nombre significatif, de GPC-CH paraissant « anormaux » dans le contexte d'un service spécialisé.

Ceci peut éventuellement résulter :

- cas 1 : d'une inadéquation du GPC-CH dans sa construction ; regroupement de DRG qui ne répondent pas à une logique de prise en charge commune. C'est ce que nous avons recherché en priorité, afin d'apporter les corrections adéquates. Ce pourrait être le cas par exemple des interventions sur la colonne vertébrale qui sont réalisées en neuro-chirurgie.
- cas 2 : d'un pseudo problème, l'adéquation étant recherchée par rapport au libellé du GPC-CH, lui-même lié au libellé des DRG, qui n'est pas forcément représentatif du contenu des séjours. Dans ce cas, une modification du libellé fera disparaître l'inadéquation ; ceci a été réalisé dans une dizaine de cas
- cas 3 : d'un problème de codification, des diagnostics ou des actes, entraînant un classement DRG puis GPC-CH inadéquat ; il s'agit là d'une indication à résoudre le problème à sa source, c'est à dire au codage
- cas 4 : d'une activité « anormale » dans le contexte du service spécialisé : ceci est alors révélé par le classement en GPC-CH.

ANNEXE 1: la classification GPC-CH

ANNEXE 2: APDRG et SPG par GPC-CH

ANNEXE 3: APDRG et SPG : quel GPC-CH ?

ANNEXE 1: la classification GPC-CH

GPC-CH : Version du 09-2004	GPC-CH : Version du 09-2004
AC01 - Crâniotomie	EM04 - Insuffisance et décompensation cardiaque, choc
AC02 - Interventions sur la colonne vertébrale et la moelle épinière	EM05 - Manifestations fonctionnelles supposées cardiaques
AC03 - Autres interventions du système nerveux, sans cc majeure	EM06 - Arythmie cardiaque et troubles de conduction, arrêt cardiaque inexpliqué
AC04 - Autres interventions du système nerveux, avec cc majeure	EM07 - Affections circulatoires excepté infarctus du myocarde, avec cathétérisme cardiaque
AM01 - Affections cérébrovasculaires et ischémies cérébrales transitoires	EM08 - Endocardite aiguë et subaiguë
AM02 - Affections et traumatismes de la colonne vertébrale et de la moelle	EM09 - Athérosclérose
AM03 - Traumatisme intracrânien et comas traumatiques	EM10 - Thrombose veineuse profonde, Affections vasculaires périphériques
AM04 - Epilepsie, convulsion et céphalées	EM11 - Hypertension
AM05 - Comas et états stuporeux non traumatiques, encéphalopathies	EM12 - Autres diagnostics du système circulatoire
AM06 - Infection du système nerveux	FC01 - Chirurgie digestive haute
AM07 - Maladies dégénératives du système nerveux, SEP	FC02 - Interventions majeures sur le côlon et l'intestin grêle
AM08 - Néoplasmes du système nerveux	FC03 - Résection rectale
AM09 - Affection du système nerveux, avec cc majeure	FC04 - Appendicectomie
AM10 - Autres affections du système nerveux	FC05 - Cure de hernie
BC01 - Interventions extraoculaires	FC06 - Autres interventions chirurgicales du système digestif
BC02 - Interventions intraoculaires	FC07 - Interventions sur système digestif, foie et pancréas avec cc majeure
BC03 - Interventions oculaires avec cc majeure	FC08 - Cholécystectomie sans cc majeure
BM01 - Affections oculaires	FC09 - Autres interventions hépatobiliaires ou du pancréas
BM02 - Affections oculaires, avec cc majeure	FC10 - Splénectomie
CC01 - Adénoïdectomie, amygdalectomie, myringotomie	FC11 - Interventions chirurgicales pour obésité
CC02 - Interventions sur la bouche	FM01 - Oesophagite, gastro-entérite, affections digestives diverses
CC03 - Interventions mineures sur les oreilles, le nez, la bouche et la gorge	FM02 - Hémorragie gastro-intestinale
CC04 - Interventions majeures sur tête et cou, trachéostomie pour pathologie ORL ou Stomatologique	FM03 - Affections malignes du tube digestif
CM01 - Pathologies dentaires et orales	FM04 - Autres diagnostics du système digestif
CM02 - Affections malignes d'oreille, nez, bouche, gorge	FM05 - Affections digestives, hépatobiliaire ou pancréatique avec cc majeure
CM03 - Infection des voies respiratoires hautes et otite moyenne	FM06 - Cirrhose et hépatite alcoolique
CM04 - Autres affections ORL et de la bouche	FM07 - Affections malignes du système hépatobiliaire ou du pancréas
CM05 - Troubles de l'équilibre	FM08 - Affections du foie excepté affections néoplasiques, cirrhose, hépatite alcoolique
DC01 - Interventions thoraciques majeure, avec cc majeure	FM09 - Affections des voies biliaires
DC02 - Autres interventions sur système respiratoire	FM10 - Affections du pancréas excepté affections malignes
DC03 - Trachéostomie pour affections autres que de la bouche, du pharynx ou du larynx	GC01 - Interventions mineures sur organes génitaux féminins et sein
DM01 - Affections malignes du système respiratoire	GC02 - Interventions radicales des organes génitaux féminins ou avec cc majeure
DM02 - Bronchite et asthme	GC03 - Autres interventions sur organes génitaux féminins
DM03 - Embolie pulmonaire et insuffisance respiratoire aiguë	GC04 - Mastectomie pour affections malignes
DM04 - Maladie pulmonaire obstructive chronique	GM01 - Infections et affections non malignes des organes génitaux féminins
DM05 - Pneumonie simple et pleurésie, Infections et inflammations respiratoires	GM02 - Affections malignes d'organes génitaux féminins
DM06 - Traumatisme majeur du thorax, Epanchement pleural, Pneumothorax	GM03 - Affections malignes du sein
DM07 - Tuberculose	GM04 - Affections des organes génitaux féminins ou peau, avec cc majeure
DM08 - Autres diagnostics et symptômes du système respiratoire	HC01 - Interventions du membre supérieur, sauf humérus
DM09 - Maladies du système respiratoire avec assistance ventilatoire	HC02 - Interventions des membres inférieurs et de l'humérus excepté interventions majeures
EC01 - Pontage coronaire	HC03 - Interventions majeures ou multiples du système musculo-squelettique ou avec cc majeures
EC02 - Insertion de défibrillateur cardiaque automatique ou Pacemaker	HC04 - Interventions sur le dos et le cou
EC03 - Interventions de valve cardiaque	HC05 - Amputation
EC04 - Autres interventions cardiovasculaires	HC06 - Excision locale et enlèvement de matériel de fixation interne
EC05 - Interventions cardiovasculaires percutanées	HC07 - Autres interventions du système musculo-squelettique et du tissu conjonctif
EC06 - Revascularisation majeure	HC08 - Arthroscopie
EC07 - Ligature de veine et stripping	HM01 - Fractures sauf bassin et cuisse, entorses, foulures, luxations
EC08 - Autres interventions vasculaires	HM02 - Fractures de hanche, bassin, fémur
EM01 - Affections circulatoires avec infarctus du myocarde	HM03 - Ostéomyélite, arthrite septique, et affection du tissu conjonctif avec cc
EM02 - Angine de poitrine	
EM03 - Affections valvulaires et cardiaques congénitales	

GPC-CH : Version du 09-2004	GPC-CH : Version du 09-2004
HM04 - Affection musculo-squelettique, excepté ostéomyélite, arthrite septique, et maladie du tissu conjonctif avec cc majeure	OC02 - Maladies hématologiques et adénopathies lymphatiques avec interventions chirurgicales majeures
HM05 - Fractures pathologiques et affections malignes du tissu conjonctif et du système musculo-squelettique	OM01 - Leucémie aiguë
HM06 - Problèmes médicaux de dos	OM02 - Lymphome, leucémie non aiguë
HM07 - Signes, symptômes et surveillance relatifs au système musculo-squelettique et au tissu conjonctif	OM03 - Affections des globules rouges
IC01 - Greffe cutanée et/ou débridement	OM04 - Hémophilie et troubles de la coagulation
IC02 - Autres interventions de la peau, du tissu sous-cutané, du sein	OM05 - Autres maladies hématologiques et du système réticulo-endothélial et immunitaire
IC03 - Chirurgie plastique de la peau, du tissu sous-cutané et du sein	PC01 - Interventions chirurgicales pour infections ou maladies parasitaires
IM01 - Ulcère de la peau	PM01 - Septicémie
IM02 - Affections dermatologiques	PM02 - Infections postopératoires et post-traumatiques
IM03 - Traumatisme de la peau, du tissu sous-cutané, du sein	PM03 - Maladie virale et fièvre d'origine inconnue
JC01 - Interventions sur la thyroïde et les parathyroïdes	PM04 - Autres maladies infectieuses ou parasitaires
JC02 - Autres interventions sur le système endocrinien, troubles nutritionnels, métabolisme	PZ01 - HIV
JM01 - Diabète	QC01 - Interventions chirurgicales avec diagnostic principal de maladie mentale
JM02 - Affections nutritionnelles et du métabolisme	QM01 - Abus ou dépendance d'alcool
JM03 - Affections endocriniennes	QM02 - Abus ou dépendance de drogues
JM04 - Mucoviscidose	QM03 - Psychoses
KC01 - Interventions majeures ou avec cc majeure des reins (excepté greffe), des voies urinaires, des organes génitaux masculins	QM04 - Névroses
KC02 - Interventions majeures ou avec cc majeure des reins (excepté greffe), des voies urinaires, des organes génitaux masculins	QM05 - Autres maladies mentales
KC03 - Autres interventions des reins, des voies urinaires	SC01 - Interventions pour polytraumatismes, ou traumatismes sévères avec cc majeure
KC04 - Prostatectomie	SC02 - Autres interventions pour polytraumatisme grave
KC05 - Autres interventions sur le système génital masculin	SM01 - Diagnostics de polytraumatisme grave, avec cc majeure non traumatique
KM01 - Insuffisance rénale et admission pour dialyse, ou cc majeure	SM02 - Polytraumatismes sans cc majeure ou Traumatismes avec cc majeure
KM02 - Infection des reins et des voies urinaires	SM03 - Traumatisme multiple ou de site non spécifié
KM03 - Affections malignes des reins et des voies urinaires	SZ01 - Brûlures sévères
KM04 - Lithiases urinaires	SZ02 - Brûlures peu étendues, transfert vers un autre centre de traitement à < 3 jours
KM05 - Autres diagnostics des reins et des voies urinaires	TTC03 - Transplantation d'organe
KM06 - Signes et symptômes des reins et des voies urinaires	UC01 - Interventions chirurgicales pour traumatisme simple ou complication de traitement
KM07 - Hypertrophie bénigne de prostate	UC02 - Interventions chirurgicales pour autre motif de contact avec les services de santé
KM08 - Affections malignes des organes génitaux masculin, ou cc majeure	UM01 - Anomalies congénitales, signes et symptômes, autres facteurs influençant l'état de santé
KM09 - Autres diagnostics des organes génitaux masculins	UM02 - Complications de traitement, empoisonnement, effets toxiques de médicament
MC01 - Accouchement par voie vaginale avec interventions chirurgicales	UM03 - Autres traumatismes, empoisonnements, effets toxiques, réactions allergiques
MC02 - Césarienne	UM04 - Rééducation
MC03 - Avortement, pathologie post-partum et post-avortement, avec intervention chirurgicale	UM05 - Surveillance
MM01 - Accouchement par voie vaginale	VM01 - Chimiothérapie
MM02 - Affections de l'ante-partum	VM02 - Radiothérapie
MM03 - Avortement, pathologie post-partum et post-avortement, sans intervention chirurgicale	XZ01 - Décès moins de 24 heures après l'admission
NC01 - Nouveau-nés, poids > 1.0 kg, avec interventions significatives	XZ02 - Transfert moins de 24 heures après l'admission
NM01 - Nouveau-nés, poids < 1.5 kg	ZC01 - Interventions chirurgicales sans relation avec le diagnostic principal
NM02 - Nouveau-nés, 1, 5-1, 99 kg	ZM01 - Diagnostic principal non valable comme diagnostic principal
NM03 - Nouveau-nés, poids > 2 kg, avec problèmes significatifs	ZZ01 - Séjours non groupables
NM04 - Nouveau-nés, poids > 2 kg, avec status normal	
NM05 - Nouveau-nés, décédés ou transférés précocement	
OC01 - Interventions pour maladie hématologique, avec cc majeure	

ANNEXE 2: APDRG et SPG par GPC-CH

Libellé GPC	n° AP-DRG
AC01 - Crâniotomie	1 2 530 738 739 911 912
AC02 - Interventions sur la colonne vertébrale et la moelle épinière	4 915
AC03 - Autres interventions du système nerveux, sans cc majeure	7 8 737
AC04 - Autres interventions du système nerveux, avec cc majeure	531
AM01 - Affections cérébrovasculaires et ischémies cérébrales transitoires	14 15 16 17
AM02 - Affections et traumatismes de la colonne vertébrale et de la moelle	9
AM03 - Traumatisme intracrânien et comas traumatiques	761 762 763 764 765 766 767
AM04 - Épilepsie, convulsion et céphalées	24 25 768 769
AM05 - Comas et états stuporeux non traumatiques, encéphalopathies	22 23
AM06 - Infection du système nerveux	20 21
AM07 - Maladies dégénératives du système nerveux, SEP	12 13
AM08 - Néoplasmes du système nerveux	10 11
AM09 - Affection du système nerveux, avec cc majeure	532 533
AM10 - Autres affections du système nerveux	18 19 34 35
BC01 - Interventions extra oculaires	37 40 41
BC02 - Interventions intraoculaires	36 38 39 42
BC03 - Interventions oculaires avec cc majeure	534
BM01 - Affections oculaires	43 44

Libellé GPC	n° AP-DRG
	45 46 47 48
BM02 - Affections oculaires, avec cc majeure	535
CC01 - Adénoïdectomie, amygdalectomie, myringotomie	57 58 59 60 61 62
CC02 - Interventions sur la bouche	168 169
CC03 - Interventions mineures sur les oreilles, le nez, la bouche et la gorge	50 51 53 54 55 56 63 291
CC04 - Interventions majeures sur tête et cou, trachéostomie pour pathologie ORL ou Stomatologique	49 52 482 536 759 786 932
CM01 - Pathologies dentaires et orales	185 186 187
CM02 - Affections malignes d'oreille, nez, bouche, gorge	64
CM03 - Infection des voies respiratoires hautes et otite moyenne	67 68 69 70 71
CM04 - Autres affections ORL et de la bouche	66 72 73 74 586 587
CM05 - Troubles de l'équilibre	65
DC01 - Interventions thoraciques majeure, avec cc majeure	75 538 539
DC02 - Autres interventions sur système respiratoire	76 77 798
DC03 - Trachéostomie pour affections autres que de la bouche, du pharynx ou du larynx	483
DM01 - Affections malignes du système respiratoire	82
DM02 - Bronchite et asthme	96 97 542 774

Libellé GPC	n° AP-DRG
	775
DM03 - Embolie pulmonaire et insuffisance respiratoire aiguë	78 87
DM04 - Maladie pulmonaire obstructive chronique	88
DM05 - Pneumonie simple et pleurésie, Infections et inflammations respiratoires	79 80 89 90 540 770 771 772 773 802
DM06 - Traumatisme majeur du thorax, Épanchement pleural, Pneumothorax	83 84 85 86 94 95
DM07 - Tuberculose	799 800 801
DM08 - Autres diagnostics et symptômes du système respiratoire	92 93 99 100 101 102 541 631
DM09 - Maladies du système respiratoire avec assistance ventilatoire	475
EC01 - Pontage coronaire	106 107 546
EC02 - Insertion de défibrillateur cardiaque automatique ou Pacemaker	115 116 117 118 548 902 903
EC03 - Interventions de valve cardiaque	104 105 545
EC04 - Autres interventions cardiovasculaires	108 110 111 547 549 809
EC05 - Interventions cardiovasculaires percutanées	112 808
EC06 - Revascularisation majeure	796 797 913
EC07 - Ligature de veine et stripping	119

Libellé GPC	n° AP-DRG
EC08 - Autres interventions vasculaires	5 120 478 479 550
EM01 - Affections circulatoires avec infarctus du myocarde	121 122 123
EM02 - Angine de poitrine	140
EM03 - Affections valvulaires et cardiaques congénitales	135 136 137
EM04 - Insuffisance et décompensation cardiaque, choc	127 544
EM05 - Manifestations fonctionnelles supposées cardiaques	141 142 143
EM06 - Arythmie cardiaque et troubles de conduction, arrêt cardiaque inexpliqué	129 138 139
EM07 - Affections circulatoires excepté infarctus du myocarde, avec cathétérisme cardiaque	124 125
EM08 - Endocardite aiguë et subaiguë	126
EM09 - Athérosclérose	132 133
EM10 - Thrombose veineuse profonde, Affections vasculaires périphériques	128 130 131
EM11 - Hypertension	134
EM12 - Autres diagnostics du système circulatoire	144 145 543
FC01 - Chirurgie digestive haute	154 155 156 933 934 935
FC02 - Interventions majeures sur le côlon et l'intestin grêle	148 149 152 153
FC03 - Résection rectale	146 147
FC04 - Appendicectomie	164 165 166 167
FC05 - Cure de hernie	159 160 161 162 163 554
FC06 - Autres interventions chirurgicales du système digestif	150 151 157 158

Libellé GPC	n° AP-DRG
	170 171 267
FC07 - Interventions sur système digestif, foie et pancréas avec cc majeure	553 555 556 585 936
FC08 - Cholécystectomie sans cc majeure	195 196 197 198 493 494 787
FC09 - Autres interventions hépatobiliaires ou du pancréas	191 192 193 194 199 200 201
FC10 - Splénectomie	392 393
FC11 - Interventions chirurgicales pour obésité	288
FM01 - Oesophagite, gastro-entérite, affections digestives diverses	176 177 178 182 183 551 776 777
FM02 - Hémorragie gastro-intestinale	174 175
FM03 - Affections malignes du tube digestif	172 173
FM04 - Autres diagnostics du système digestif	179 180 181 188 189 778 779
FM05 - Affections digestives, hépatobiliaire ou pancréatique avec cc majeure	552 557
FM06 - Cirrhose et hépatite alcoolique	202
FM07 - Affections malignes du système hépatobiliaire ou du pancréas	203
FM08 - Affections du foie excepté affections néoplasiques, cirrhose, hépatite alcoolique	205 206
FM09 - Affections des voies biliaires	207 208
FM10 - Affections du pancréas excepté affections malignes	204
GC01 - Interventions mineures sur organes génitaux féminins et sein	261 262 360 361

Libellé GPC	n° AP-DRG
	362 363 364
GC02 - Interventions radicales des organes génitaux féminins ou avec cc majeure	353 354 355 357 573
GC03 - Autres interventions sur organes génitaux féminins	356 358 359 365
GC04 - Mastectomie pour affections malignes	257 258 259 260
GM01 - Infections et affections non malignes des organes génitaux féminins	276 368 369
GM02 - Affections malignes d'organes génitaux féminins	366 367
GM03 - Affections malignes du sein	274 275
GM04 - Affections des organes génitaux féminin ou peau, avec cc majeure	562 572
HC01 - Interventions du membre supérieur, sauf humérus	6 223 224 228 229 441
HC02 - Interventions des membres inférieurs et de l'humérus excepté interventions majeures	210 211 212 218 219 220 221 222 225 917 918
HC03 - Interventions majeures ou multiples du système musculo-squelettique ou avec cc majeures	209 471 491 558 559 789
HC04 - Interventions sur le dos et le cou	755 756 757 758 806 807
HC05 - Amputation	113 114 213 285

Libellé GPC	n° AP-DRG
HC06 - Excision locale et enlèvement de matériel de fixation interne	230
	231
HC07 - Autres interventions du système musculo-squelettique et du tissu conjonctif	216
	226
	227
	233
	234
HC08 - Arthroscopie	232
HM01 - Fractures sauf bassin et cuisse, entorses, foulures, luxations	237
	250
	251
	252
	253
	254
255	
HM02 - Fractures de hanche, bassin, fémur	235
	236
HM03 - Ostéomyélite, arthrite septique, et affection du tissu conjonctif avec cc	238
	240
	242
	560
561	
HM04 - Affection musculo-squelettique, excepté ostéomyélite, arthrite septique, et maladie du tissu conjonctif avec cc majeure	241
	244
	245
	246
	248
	256
HM05 - Fractures pathologiques et affections malignes du tissu conjonctif et du système musculo-squelettique	239
HM06 - Problèmes médicaux de dos	243
	930
HM07 - Signes, symptômes et surveillance relatifs au système musculo-squelettique et au tissu conjonctif	247
	249
IC01 - Greffe cutanée et/ou débridement	217
	263
	264
	265
	266
	287
	439
	790
IC02 - Autres interventions de la peau, du tissu sous-cutané, du sein	269
	270
	564
IC03 - Chirurgie plastique de la peau, du tissu sous-cutané et du sein	268
IM01 - Ulcère de la peau	271
IM02 - Affections dermatologiques	272
	273
	277
	278
	279
	283
	284
563	
IM03 - Traumatisme de la peau, du tissu sous-cutané, du sein	280
	281

Libellé GPC	n° AP-DRG
	282
JC01 - Interventions sur la thyroïde et les parathyroïdes	289
	290
JC02 - Autres interventions sur le système endocrinien, troubles nutritionnels, métabolisme	286
	292
	293
	565
	565
JM01 - Diabète	294
	295
JM02 - Affections nutritionnelles et du métabolisme	296
	297
	298
	299
	566
	753
JM03 - Affections endocriniennes	300
	301
JM04 - Mucoviscidose	740
KC01 - Interventions majeures ou avec cc majeure des reins (excepté greffe), des voies urinaires, des organes génitaux masculins	304
	305
	334
	335
	567
	571
940	
KC02 - Interventions majeures ou avec cc majeure des reins (excepté greffe), des voies urinaires, des organes génitaux masculins	303
	338
	344
	937
	938
	939
KC03 - Autres interventions des reins, des voies urinaires	308
	309
	310
	311
	312
	313
314	
315	
345	
KC04 - Prostatectomie	306
	307
	336
	337
KC05 - Autres interventions sur le système génital masculin	339
	340
	341
	342
	343
KM01 - Insuffisance rénale et admission pour dialyse, ou cc majeure	316
	317
	568
569	
KM02 - Infection des reins et des voies urinaires	320
	321
	322
KM03 - Affections malignes des reins et des voies urinaires	318
	319

Libellé GPC	n° AP-DRG
KM04 - Lithiases urinaires	323 324
KM05 - Autres diagnostics des reins et des voies urinaires	328 329 330 331 332 333
KM06 - Signes et symptômes des reins et des voies urinaires	325 326 327
KM07 - Hypertrophie bénigne de prostate	348 349
KM08 - Affections malignes des organes génitaux masculin, ou cc majeure	346 347 570
KM09 - Autres diagnostics des organes génitaux masculins	350 351 352
MC01 - Accouchement par voie vaginale avec interventions chirurgicales	374 375 652
MC02 - Césarienne	370 371 650 651
MC03 - Avortement, pathologie post-partum et post avortement, avec intervention chirurgicale	377 381
MM01 - Accouchement par voie vaginale	372 373
MM02 - Affections de l'antepartum	379 382 383 384
MM03 - Avortement, pathologie post-partum et post avortement, sans intervention chirurgicale	376 378 380
NC01 - Nouveau-nés, poids > 1.0 kg, avec interventions significatives	606 609 610 615 616 622 623 641
NM01 - Nouveau-nés, poids < 1.5 kg	602 603 604 605 607 608
NM02 - Nouveau-nés, poids 1.5 - 1.99 kg	611 612 613 614
NM03 - Nouveau-nés, poids > 2 kg, avec problèmes significatifs	617 618 619

Libellé GPC	n° AP-DRG
	621 624 626 627 628 630 635
NM04 - Nouveau-nés, poids > 2 kg, avec status normal	620 629
NM05 - Nouveau-nés, décédés ou transférés précocement	637 638 639 640 907
OC01 - Interventions pour maladie hématologique, avec cc majeure	575 579
OC02 - Maladies hématologiques et adénopathies lymphatiques avec interventions chirurgicales majeures	394 400 401 402 406 407 408
OM01 - Leucémie aiguë	576 780 781 782 783
OM02 - Lymphome, leucémie non aiguë	403 404 578
OM03 - Affections des globules rouges	395 784 785
OM04 - Hémophilie et troubles de la coagulation	397 760
OM05 - Autres maladies hématologiques et du système réticulo-endothélial et immunitaire	398 399 413 414 574 577
PC01 - Interventions chirurgicales pour infections ou maladies parasitaires	415 581
PM01 - Septicémie	416 417 580 584
PM02 - Infections postopératoires et post traumatiques	418
PM03 - Maladie virale et fièvre d'origine inconnue	419 420 421 422
PM04 - Autres maladies infectieuses ou parasitaires	423
PZ01 - HIV	700 701 702 703

Libellé GPC	n° AP-DRG
	704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716
QC01 - Interventions chirurgicales avec diagnostic principal de maladie mentale	424
QM01 - Abus ou dépendance d'alcool	749 750 751
QM02 - Abus ou dépendance de drogues	743 744 745 746 747 748
QM03 - Psychoses	430
QM04 - Névroses	426 427
QM05 - Autres maladies mentales	425 428 429 431 432
SZ01 - Brûlures sévères	457 458 459 472 914
SZ02 - Brûlures peu étendues, transfert vers un autre centre de traitement à < 3 jours	456 460
SC01 - Interventions pour polytraumatismes, ou traumatismes sévères avec cc majeure	583 730 792 793
SC02 - Autres interventions pour polytraumatisme grave	731 732
SM01 - Diagnostics de polytraumatisme grave, avec cc majeure non traumatique	794
SM02 - Polytraumatismes sans cc majeure ou Traumatismes avec cc majeure	582 733 734
SM03 - Traumatisme multiple ou de site non spécifié	444 445 446
TC01 - Allogreffe de moelle osseuse	803 904
TC02 - Transplantation autologue de moelle osseuse	804 905 906

Libellé GPC	n° AP-DRG
TC03 - Transplantation d'organe	103 302 480 795 805
UC01 - Interventions chirurgicales pour traumatisme simple ou complication de traitement	440 442 443 791
UC02 - Interventions chirurgicales pour autre motif de contact avec les services de santé	461
UM01 - Anomalies congénitales, signes et symptômes, autres facteurs influençant l'état de santé	463 464 467 633 634
UM02 - Complications de traitement, empoisonnement, effets toxiques de médicament	449 450 451 452 453
UM03 - Autres traumatismes, empoisonnements, effets toxiques, réactions allergiques	447 448 454 455 752
UM04 - Rééducation	462
UM05 - Surveillance	411 412 465 466 636 754 908
VM01 - Chimiothérapie	410
VM02 - Radiothérapie	409
XZ01 - Décès moins de 24 heures après l'admission	920 921
XZ02 - Transfert moins de 24 heures après l'admission	901
ZC01 - Interventions chirurgicales sans relation avec le diagnostic principal	468 476 477
ZM01 - Diagnostic principal non valable comme diagnostic principal	469
ZZ01 - Séjours non groupables	470

ANNEXE 3: APDRG et SPG : quel GPC-CH ?

AP/SPG	No	Pôle d'activité	GPC
AP	1	Système nerveux	AC01
AP	2	Système nerveux	AC01
AP	4	Système nerveux	AC02
AP	5	Cardiologie, Vasculaire	EC08
AP	6	Orthopédie, Rhumatologie	HC01
AP	7	Système nerveux	AC03
AP	8	Système nerveux	AC03
AP	9	Système nerveux	AM02
AP	10	Système nerveux	AM08
AP	11	Système nerveux	AM08
AP	12	Système nerveux	AM07
AP	13	Système nerveux	AM07
AP	14	Système nerveux	AM01
AP	15	Système nerveux	AM01
AP	16	Système nerveux	AM01
AP	17	Système nerveux	AM01
AP	18	Système nerveux	AM10
AP	19	Système nerveux	AM10
AP	20	Système nerveux	AM06
AP	21	Système nerveux	AM06
AP	22	Système nerveux	AM05
AP	23	Système nerveux	AM05
AP	24	Système nerveux	AM04
AP	25	Système nerveux	AM04
AP	34	Système nerveux	AM10
AP	35	Système nerveux	AM10
AP	36	Ophtalmologie	BC02
AP	37	Ophtalmologie	BC01
AP	38	Ophtalmologie	BC02
AP	39	Ophtalmologie	BC02
AP	40	Ophtalmologie	BC01
AP	41	Ophtalmologie	BC01
AP	42	Ophtalmologie	BC02
AP	43	Ophtalmologie	BM01
AP	44	Ophtalmologie	BM01
AP	45	Ophtalmologie	BM01
AP	46	Ophtalmologie	BM01
AP	47	Ophtalmologie	BM01
AP	48	Ophtalmologie	BM01
AP	49	ORL, Stomatologie	CC04
AP	50	ORL, Stomatologie	CC03
AP	51	ORL, Stomatologie	CC03
AP	52	ORL, Stomatologie	CC04
AP	53	ORL, Stomatologie	CC03
AP	54	ORL, Stomatologie	CC03
AP	55	ORL, Stomatologie	CC03
AP	56	ORL, Stomatologie	CC03
AP	57	ORL, Stomatologie	CC01
AP	58	ORL, Stomatologie	CC01
AP	59	ORL, Stomatologie	CC01
AP	60	ORL, Stomatologie	CC01
AP	61	ORL, Stomatologie	CC01
AP	62	ORL, Stomatologie	CC01
AP	63	ORL, Stomatologie	CC03
AP	64	ORL, Stomatologie	CM02
AP	65	ORL, Stomatologie	CM05
AP	66	ORL, Stomatologie	CM04
AP	67	ORL, Stomatologie	CM03

AP/SPG	No	Pôle d'activité	GPC
AP	68	ORL, Stomatologie	CM03
AP	69	ORL, Stomatologie	CM03
AP	70	ORL, Stomatologie	CM03
AP	71	ORL, Stomatologie	CM03
AP	72	ORL, Stomatologie	CM04
AP	73	ORL, Stomatologie	CM04
AP	74	ORL, Stomatologie	CM04
AP	75	Pneumologie	DC01
AP	76	Pneumologie	DC02
AP	77	Pneumologie	DC02
AP	78	Pneumologie	DM03
AP	79	Pneumologie	DM05
AP	80	Pneumologie	DM05
AP	82	Pneumologie	DM01
AP	83	Pneumologie	DM06
AP	84	Pneumologie	DM06
AP	85	Pneumologie	DM06
AP	86	Pneumologie	DM06
AP	87	Pneumologie	DM03
AP	88	Pneumologie	DM04
AP	89	Pneumologie	DM05
AP	90	Pneumologie	DM05
AP	92	Pneumologie	DM08
AP	93	Pneumologie	DM08
AP	94	Pneumologie	DM06
AP	95	Pneumologie	DM06
AP	96	Pneumologie	DM02
AP	97	Pneumologie	DM02
AP	99	Pneumologie	DM08
AP	100	Pneumologie	DM08
AP	101	Pneumologie	DM08
AP	102	Pneumologie	DM08
AP	103	Transplantations d'organes, Greffes de moelle	TC01
AP	104	Cardiologie, Vasculaire	EC03
AP	105	Cardiologie, Vasculaire	EC03
AP	106	Cardiologie, Vasculaire	EC01
AP	107	Cardiologie, Vasculaire	EC01
AP	108	Cardiologie, Vasculaire	EC04
AP	110	Cardiologie, Vasculaire	EC04
AP	111	Cardiologie, Vasculaire	EC04
AP	112	Cardiologie, Vasculaire	EC05
AP	113	Orthopédie, Rhumatologie	HC05
AP	114	Orthopédie, Rhumatologie	HC05
AP	115	Cardiologie, Vasculaire	EC02
AP	116	Cardiologie, Vasculaire	EC02
AP	117	Cardiologie, Vasculaire	EC02
AP	118	Cardiologie, Vasculaire	EC02
AP	119	Cardiologie, Vasculaire	EC07
AP	120	Cardiologie, Vasculaire	EC08
AP	121	Cardiologie, Vasculaire	EM01
AP	122	Cardiologie, Vasculaire	EM01
AP	123	Cardiologie, Vasculaire	EM01
AP	124	Cardiologie, Vasculaire	EM07
AP	125	Cardiologie, Vasculaire	EM07
AP	126	Cardiologie, Vasculaire	EM08
AP	127	Cardiologie, Vasculaire	EM04
AP	128	Cardiologie, Vasculaire	EM10
AP	129	Cardiologie, Vasculaire	EM06
AP	130	Cardiologie, Vasculaire	EM10
AP	131	Cardiologie, Vasculaire	EM10

AP/SPG	No	Pôle d'activité	GPC	AP/SPG	No	Pôle d'activité	GPC
AP	132	Cardiologie, Vasculaire	EM09	AP	194	Digestif, Viscéral	FC09
AP	133	Cardiologie, Vasculaire	EM09	AP	195	Digestif, Viscéral	FC08
AP	134	Cardiologie, Vasculaire	EM11	AP	196	Digestif, Viscéral	FC08
AP	135	Cardiologie, Vasculaire	EM03	AP	197	Digestif, Viscéral	FC08
AP	136	Cardiologie, Vasculaire	EM03	AP	198	Digestif, Viscéral	FC08
AP	137	Cardiologie, Vasculaire	EM03	AP	199	Digestif, Viscéral	FC09
AP	138	Cardiologie, Vasculaire	EM06	AP	200	Digestif, Viscéral	FC09
AP	139	Cardiologie, Vasculaire	EM06	AP	201	Digestif, Viscéral	FC09
AP	140	Cardiologie, Vasculaire	EM02	AP	202	Digestif, Viscéral	FM06
AP	141	Cardiologie, Vasculaire	EM05	AP	203	Digestif, Viscéral	FM07
AP	142	Cardiologie, Vasculaire	EM05	AP	204	Digestif, Viscéral	FM10
AP	143	Cardiologie, Vasculaire	EM05	AP	205	Digestif, Viscéral	FM08
AP	144	Cardiologie, Vasculaire	EM12	AP	206	Digestif, Viscéral	FM08
AP	145	Cardiologie, Vasculaire	EM12	AP	207	Digestif, Viscéral	FM09
AP	146	Digestif, Viscéral	FC03	AP	208	Digestif, Viscéral	FM09
AP	147	Digestif, Viscéral	FC03	AP	209	Orthopédie, Rhumatologie	HC03
AP	148	Digestif, Viscéral	FC02	AP	210	Orthopédie, Rhumatologie	HC02
AP	149	Digestif, Viscéral	FC02	AP	211	Orthopédie, Rhumatologie	HC02
AP	150	Digestif, Viscéral	FC06	AP	212	Orthopédie, Rhumatologie	HC02
AP	151	Digestif, Viscéral	FC06	AP	213	Orthopédie, Rhumatologie	HC05
AP	152	Digestif, Viscéral	FC02	AP	216	Orthopédie, Rhumatologie	HC07
AP	153	Digestif, Viscéral	FC02	AP	217	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IC01
AP	154	Digestif, Viscéral	FC01	AP	218	Orthopédie, Rhumatologie	HC02
AP	155	Digestif, Viscéral	FC01	AP	219	Orthopédie, Rhumatologie	HC02
AP	156	Digestif, Viscéral	FC01	AP	220	Orthopédie, Rhumatologie	HC02
AP	157	Digestif, Viscéral	FC06	AP	221	Orthopédie, Rhumatologie	HC02
AP	158	Digestif, Viscéral	FC06	AP	222	Orthopédie, Rhumatologie	HC02
AP	159	Digestif, Viscéral	FC05	AP	223	Orthopédie, Rhumatologie	HC01
AP	160	Digestif, Viscéral	FC05	AP	224	Orthopédie, Rhumatologie	HC01
AP	161	Digestif, Viscéral	FC05	AP	225	Orthopédie, Rhumatologie	HC02
AP	162	Digestif, Viscéral	FC05	AP	226	Orthopédie, Rhumatologie	HC07
AP	163	Digestif, Viscéral	FC05	AP	227	Orthopédie, Rhumatologie	HC07
AP	164	Digestif, Viscéral	FC04	AP	228	Orthopédie, Rhumatologie	HC01
AP	165	Digestif, Viscéral	FC04	AP	229	Orthopédie, Rhumatologie	HC01
AP	166	Digestif, Viscéral	FC04	AP	230	Orthopédie, Rhumatologie	HC06
AP	167	Digestif, Viscéral	FC04	AP	231	Orthopédie, Rhumatologie	HC06
AP	168	ORL, Stomatologie	CC02	AP	232	Orthopédie, Rhumatologie	HC08
AP	169	ORL, Stomatologie	CC02	AP	233	Orthopédie, Rhumatologie	HC07
AP	170	Digestif, Viscéral	FC06	AP	234	Orthopédie, Rhumatologie	HC07
AP	171	Digestif, Viscéral	FC06	AP	235	Orthopédie, Rhumatologie	HM02
AP	172	Digestif, Viscéral	FM03	AP	236	Orthopédie, Rhumatologie	HM02
AP	173	Digestif, Viscéral	FM03	AP	237	Orthopédie, Rhumatologie	HM01
AP	174	Digestif, Viscéral	FM02	AP	238	Orthopédie, Rhumatologie	HM03
AP	175	Digestif, Viscéral	FM02	AP	239	Orthopédie, Rhumatologie	HM05
AP	176	Digestif, Viscéral	FM01	AP	240	Orthopédie, Rhumatologie	HM03
AP	177	Digestif, Viscéral	FM01	AP	241	Orthopédie, Rhumatologie	HM04
AP	178	Digestif, Viscéral	FM01	AP	242	Orthopédie, Rhumatologie	HM03
AP	179	Digestif, Viscéral	FM04	AP	243	Orthopédie, Rhumatologie	HM06
AP	180	Digestif, Viscéral	FM04	AP	244	Orthopédie, Rhumatologie	HM04
AP	181	Digestif, Viscéral	FM04	AP	245	Orthopédie, Rhumatologie	HM04
AP	182	Digestif, Viscéral	FM01	AP	246	Orthopédie, Rhumatologie	HM04
AP	183	Digestif, Viscéral	FM01	AP	247	Orthopédie, Rhumatologie	HM07
AP	185	ORL, Stomatologie	CM01	AP	248	Orthopédie, Rhumatologie	HM04
AP	186	ORL, Stomatologie	CM01	AP	249	Orthopédie, Rhumatologie	HM07
AP	187	ORL, Stomatologie	CM01	AP	250	Orthopédie, Rhumatologie	HM01
AP	188	Digestif, Viscéral	FM04	AP	251	Orthopédie, Rhumatologie	HM01
AP	189	Digestif, Viscéral	FM04	AP	252	Orthopédie, Rhumatologie	HM01
AP	191	Digestif, Viscéral	FC09	AP	253	Orthopédie, Rhumatologie	HM01
AP	192	Digestif, Viscéral	FC09	AP	254	Orthopédie, Rhumatologie	HM01
AP	193	Digestif, Viscéral	FC09	AP	255	Orthopédie, Rhumatologie	HM01

AP/SPG	No	Pôle d'activité	GPC	AP/SPG	No	Pôle d'activité	GPC
AP	256	Orthopédie, Rhumatologie	HM04	AP	316	Uro-néphrologie	KM01
AP	257	Gynécologie	GC04	AP	317	Uro-néphrologie	KM01
AP	258	Gynécologie	GC04	AP	318	Uro-néphrologie	KM03
AP	259	Gynécologie	GC04	AP	319	Uro-néphrologie	KM03
AP	260	Gynécologie	GC04	AP	320	Uro-néphrologie	KM02
AP	261	Gynécologie	GC01	AP	321	Uro-néphrologie	KM02
AP	262	Gynécologie	GC01	AP	322	Uro-néphrologie	KM02
AP	263	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IC01	AP	323	Uro-néphrologie	KM04
AP	264	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IC01	AP	324	Uro-néphrologie	KM04
AP	265	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IC01	AP	325	Uro-néphrologie	KM06
AP	266	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IC01	AP	326	Uro-néphrologie	KM06
AP	267	Digestif, Viscéral	FC06	AP	327	Uro-néphrologie	KM06
AP	268	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IC03	AP	328	Uro-néphrologie	KM05
AP	269	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IC02	AP	329	Uro-néphrologie	KM05
AP	270	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IC02	AP	330	Uro-néphrologie	KM05
AP	271	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IM01	AP	331	Uro-néphrologie	KM05
AP	272	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IM02	AP	332	Uro-néphrologie	KM05
AP	273	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IM02	AP	333	Uro-néphrologie	KM05
AP	274	Gynécologie	GM03	AP	334	Uro-néphrologie	KC01
AP	275	Gynécologie	GM03	AP	335	Uro-néphrologie	KC01
AP	276	Gynécologie	GM01	AP	336	Uro-néphrologie	KC04
AP	277	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IM02	AP	337	Uro-néphrologie	KC04
AP	278	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IM02	AP	338	Uro-néphrologie	KC02
AP	279	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IM02	AP	339	Uro-néphrologie	KC05
AP	280	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IM03	AP	340	Uro-néphrologie	KC05
AP	281	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IM03	AP	341	Uro-néphrologie	KC05
AP	282	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IM03	AP	342	Uro-néphrologie	KC05
AP	283	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IM02	AP	343	Uro-néphrologie	KC05
AP	284	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IM02	AP	344	Uro-néphrologie	KC02
AP	285	Orthopédie, Rhumatologie	HC05	AP	345	Uro-néphrologie	KC03
AP	286	Endocrinologie	JC02	AP	346	Uro-néphrologie	KM08
AP	287	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IC01	AP	347	Uro-néphrologie	KM08
AP	288	Digestif, Viscéral	FC11	AP	348	Uro-néphrologie	KM07
AP	289	Endocrinologie	JC01	AP	349	Uro-néphrologie	KM07
AP	290	Endocrinologie	JC01	AP	350	Uro-néphrologie	KM09
AP	291	ORL, Stomatologie	CC03	AP	351	Uro-néphrologie	KM09
AP	292	Endocrinologie	JC02	AP	352	Uro-néphrologie	KM09
AP	293	Endocrinologie	JC02	AP	353	Gynécologie	GC02
AP	294	Endocrinologie	JM01	AP	354	Gynécologie	GC02
AP	295	Endocrinologie	JM01	AP	355	Gynécologie	GC02
AP	296	Endocrinologie	JM02	AP	356	Gynécologie	GC03
AP	297	Endocrinologie	JM02	AP	357	Gynécologie	GC02
AP	298	Endocrinologie	JM02	AP	358	Gynécologie	GC03
AP	299	Endocrinologie	JM02	AP	359	Gynécologie	GC03
AP	300	Endocrinologie	JM03	AP	360	Gynécologie	GC01
AP	301	Endocrinologie	JM03	AP	361	Gynécologie	GC01
AP	302	Transplantations d'organes, Greffes de moelle	TC01	AP	362	Gynécologie	GC01
AP	303	Uro-néphrologie	KC02	AP	363	Gynécologie	GC01
AP	304	Uro-néphrologie	KC01	AP	364	Gynécologie	GC01
AP	305	Uro-néphrologie	KC01	AP	365	Gynécologie	GC03
AP	306	Uro-néphrologie	KC04	AP	366	Gynécologie	GM02
AP	307	Uro-néphrologie	KC04	AP	367	Gynécologie	GM02
AP	308	Uro-néphrologie	KC03	AP	368	Gynécologie	GM01
AP	309	Uro-néphrologie	KC03	AP	369	Gynécologie	GM01
AP	310	Uro-néphrologie	KC03	AP	370	Obstétrique	MC02
AP	311	Uro-néphrologie	KC03	AP	371	Obstétrique	MC02
AP	312	Uro-néphrologie	KC03	AP	372	Obstétrique	MM01
AP	313	Uro-néphrologie	KC03	AP	373	Obstétrique	MM01
AP	314	Uro-néphrologie	KC03	AP	374	Obstétrique	MC01
AP	315	Uro-néphrologie	KC03	AP	375	Obstétrique	MC01

AP/SPG	No	Pôle d'activité	GPC	AP/SPG	No	Pôle d'activité	GPC
AP	376	Obstétrique	MM03	AP	449	Autres prises en charge	UM02
AP	377	Obstétrique	MC03	AP	450	Autres prises en charge	UM02
AP	378	Obstétrique	MM03	AP	451	Autres prises en charge	UM02
AP	379	Obstétrique	MM02	AP	452	Autres prises en charge	UM02
AP	380	Obstétrique	MM03	AP	453	Autres prises en charge	UM02
AP	381	Obstétrique	MC03	AP	454	Autres prises en charge	UM03
AP	382	Obstétrique	MM02	AP	455	Autres prises en charge	UM03
AP	383	Obstétrique	MM02	AP	456	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SZ02
AP	384	Obstétrique	MM02	AP	457	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SZ01
AP	392	Digestif, Viscéral	FC10	AP	458	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SZ01
AP	393	Digestif, Viscéral	FC10	AP	459	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SZ01
AP	394	Hématologie	OC02	AP	460	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SZ02
AP	395	Hématologie	OM03	AP	461	Autres prises en charge	UC02
AP	397	Hématologie	OM04	AP	462	Autres prises en charge	UM04
AP	398	Hématologie	OM05	AP	463	Autres prises en charge	UM01
AP	399	Hématologie	OM05	AP	464	Autres prises en charge	UM01
AP	400	Hématologie	OC02	AP	465	Autres prises en charge	UM05
AP	401	Hématologie	OC02	AP	466	Autres prises en charge	UM05
AP	402	Hématologie	OC02	AP	467	Autres prises en charge	UM01
AP	403	Hématologie	OM02	AP	468	Erreurs	ZC01
AP	404	Hématologie	OM02	AP	469	Erreurs	ZM01
AP	406	Hématologie	OC02	AP	470	Erreurs	ZZ01
AP	407	Hématologie	OC02	AP	471	Orthopédie, Rhumatologie	HC03
AP	408	Hématologie	OC02	AP	472	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SZ01
AP	409	Chimiothérapie, radiothérapie, transfusion	VM02	AP	475	Pneumologie	DM09
AP	410	Chimiothérapie, radiothérapie, transfusion	VM01	AP	476	Erreurs	ZC01
AP	411	Autres prises en charge	UM05	AP	477	Erreurs	ZC01
AP	412	Autres prises en charge	UM05	AP	478	Cardiologie, Vasculaire	EC08
AP	413	Hématologie	OM05	AP	479	Cardiologie, Vasculaire	EC08
AP	414	Hématologie	OM05	AP	480	Transplantations d'organes, Greffes de moelle	TC01
AP	415	Maladies infectieuses	PC01	AP	482	ORL, Stomatologie	CC04
AP	416	Maladies infectieuses	PM01	AP	483	Pneumologie	DC03
AP	417	Maladies infectieuses	PM01	AP	491	Orthopédie, Rhumatologie	HC03
AP	418	Maladies infectieuses	PM02	AP	493	Digestif, Viscéral	FC08
AP	419	Maladies infectieuses	PM03	AP	494	Digestif, Viscéral	FC08
AP	420	Maladies infectieuses	PM03	AP	530	Système nerveux	AC01
AP	421	Maladies infectieuses	PM03	AP	531	Système nerveux	AC04
AP	422	Maladies infectieuses	PM03	AP	532	Système nerveux	AM09
AP	423	Maladies infectieuses	PM04	AP	533	Système nerveux	AM09
AP	424	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QC01	AP	534	Ophthalmologie	BC03
AP	425	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM05	AP	535	Ophthalmologie	BM02
AP	426	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM04	AP	536	ORL, Stomatologie	CC04
AP	427	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM04	AP	538	Pneumologie	DC01
AP	428	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM05	AP	539	Pneumologie	DC01
AP	429	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM05	AP	540	Pneumologie	DM05
AP	430	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM03	AP	541	Pneumologie	DM08
AP	431	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM05	AP	542	Pneumologie	DM02
AP	432	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM05	AP	543	Cardiologie, Vasculaire	EM12
AP	439	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IC01	AP	544	Cardiologie, Vasculaire	EM04
AP	440	Autres prises en charge	UC01	AP	545	Cardiologie, Vasculaire	EC03
AP	441	Orthopédie, Rhumatologie	HC01	AP	546	Cardiologie, Vasculaire	EC01
AP	442	Autres prises en charge	UC01	AP	547	Cardiologie, Vasculaire	EC04
AP	443	Autres prises en charge	UC01	AP	548	Cardiologie, Vasculaire	EC02
AP	444	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SM03	AP	549	Cardiologie, Vasculaire	EC04
AP	445	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SM03	AP	550	Cardiologie, Vasculaire	EC08
AP	446	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SM03	AP	551	Digestif, Viscéral	FM01
AP	447	Autres prises en charge	UM03				
AP	448	Autres prises en charge	UM03				

AP/SPG	No	Pôle d'activité	GPC	AP/SPG	No	Pôle d'activité	GPC
AP	552	Digestif, Viscéral	FM05	AP	626	Nouveau-nés	NM03
AP	553	Digestif, Viscéral	FC07	AP	627	Nouveau-nés	NM03
AP	554	Digestif, Viscéral	FC05	AP	628	Nouveau-nés	NM03
AP	555	Digestif, Viscéral	FC07	AP	629	Nouveau-nés	NM04
AP	556	Digestif, Viscéral	FC07	AP	630	Nouveau-nés	NM03
AP	557	Digestif, Viscéral	FM05	AP	631	Pneumologie	DM08
AP	558	Orthopédie, Rhumatologie	HC03	AP	633	Autres prises en charge	UM01
AP	559	Orthopédie, Rhumatologie	HC03	AP	634	Autres prises en charge	UM01
AP	560	Orthopédie, Rhumatologie	HM03	AP	635	Nouveau-nés	NM03
AP	561	Orthopédie, Rhumatologie	HM03	AP	636	Autres prises en charge	UM05
AP	562	Gynécologie	GM04	AP	637	Nouveau-nés	NM05
AP	563	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IM02	AP	638	Nouveau-nés	NM05
AP	564	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IC02	AP	639	Nouveau-nés	NM05
AP	565	Endocrinologie	JC02	AP	640	Nouveau-nés	NM05
AP	566	Endocrinologie	JM02	AP	641	Nouveau-nés	NC01
AP	567	Uro-néphrologie	KC01	AP	650	Obstétrique	MC02
AP	568	Uro-néphrologie	KM01	AP	651	Obstétrique	MC02
AP	569	Uro-néphrologie	KM01	AP	652	Obstétrique	MC01
AP	570	Uro-néphrologie	KM08	AP	700	Maladies infectieuses	PZ01
AP	571	Uro-néphrologie	KC01	AP	701	Maladies infectieuses	PZ01
AP	572	Gynécologie	GM04	AP	702	Maladies infectieuses	PZ01
AP	573	Gynécologie	GC02	AP	703	Maladies infectieuses	PZ01
AP	574	Hématologie	OM05	AP	704	Maladies infectieuses	PZ01
AP	575	Hématologie	OC01	AP	705	Maladies infectieuses	PZ01
AP	576	Hématologie	OM01	AP	706	Maladies infectieuses	PZ01
AP	577	Hématologie	OM05	AP	707	Maladies infectieuses	PZ01
AP	578	Hématologie	OM02	AP	708	Maladies infectieuses	PZ01
AP	579	Hématologie	OC01	AP	709	Maladies infectieuses	PZ01
AP	580	Maladies infectieuses	PM01	AP	710	Maladies infectieuses	PZ01
AP	581	Maladies infectieuses	PC01	AP	711	Maladies infectieuses	PZ01
AP	582	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SM02	AP	712	Maladies infectieuses	PZ01
AP	583	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SC01	AP	713	Maladies infectieuses	PZ01
AP	584	Maladies infectieuses	PM01	AP	714	Maladies infectieuses	PZ01
AP	585	Digestif, Viscéral	FC07	AP	715	Maladies infectieuses	PZ01
AP	586	ORL, Stomatologie	CM04	AP	716	Maladies infectieuses	PZ01
AP	587	ORL, Stomatologie	CM04	AP	730	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SC01
AP	602	Nouveau-nés	NM01	AP	731	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SC02
AP	603	Nouveau-nés	NM01	AP	732	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SC02
AP	604	Nouveau-nés	NM01	AP	733	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SM02
AP	605	Nouveau-nés	NM01	AP	734	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SM02
AP	606	Nouveau-nés	NC01	AP	737	Système nerveux	AC03
AP	607	Nouveau-nés	NM01	AP	738	Système nerveux	AC01
AP	608	Nouveau-nés	NM01	AP	739	Système nerveux	AC01
AP	609	Nouveau-nés	NC01	AP	740	Endocrinologie	JM04
AP	610	Nouveau-nés	NC01	AP	743	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM02
AP	611	Nouveau-nés	NM02	AP	744	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM02
AP	612	Nouveau-nés	NM02	AP	745	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM02
AP	613	Nouveau-nés	NM02	AP	746	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM02
AP	614	Nouveau-nés	NM02	AP	747	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM02
AP	615	Nouveau-nés	NC01	AP	748	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM02
AP	616	Nouveau-nés	NC01	AP	749	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM02
AP	617	Nouveau-nés	NM03	AP	750	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM01
AP	618	Nouveau-nés	NM03	AP	751	Psychiatrie, Toxicologie, Intoxications, Alcool	QM01
AP	619	Nouveau-nés	NM03	AP	752	Autres prises en charge	UM03
AP	620	Nouveau-nés	NM04	AP	753	Endocrinologie	JM02
AP	621	Nouveau-nés	NM03	AP	754	Autres prises en charge	UM05
AP	622	Nouveau-nés	NC01	AP	755	Orthopédie, Rhumatologie	HC04
AP	623	Nouveau-nés	NC01				
AP	624	Nouveau-nés	NM03				

AP/SPG	No	Pôle d'activité	GPC
AP	756	Orthopédie, Rhumatologie	HC04
AP	757	Orthopédie, Rhumatologie	HC04
AP	758	Orthopédie, Rhumatologie	HC04
AP	759	ORL, Stomatologie	CC04
AP	760	Hématologie	OM04
AP	761	Système nerveux	AM03
AP	762	Système nerveux	AM03
AP	763	Système nerveux	AM03
AP	764	Système nerveux	AM03
AP	765	Système nerveux	AM03
AP	766	Système nerveux	AM03
AP	767	Système nerveux	AM03
AP	768	Système nerveux	AM04
AP	769	Système nerveux	AM04
AP	770	Pneumologie	DM05
AP	771	Pneumologie	DM05
AP	772	Pneumologie	DM05
AP	773	Pneumologie	DM05
AP	774	Pneumologie	DM02
AP	775	Pneumologie	DM02
AP	776	Digestif, Viscéral	FM01
AP	777	Digestif, Viscéral	FM01
AP	778	Digestif, Viscéral	FM04
AP	779	Digestif, Viscéral	FM04
AP	780	Hématologie	OM01
AP	781	Hématologie	OM01
AP	782	Hématologie	OM01
AP	783	Hématologie	OM01
AP	784	Hématologie	OM03
AP	785	Hématologie	OM03
AP	786	ORL, Stomatologie	CC04
AP	787	Digestif, Viscéral	FC08
AP	789	Orthopédie, Rhumatologie	HC03
AP	790	Tissu cutané et tissu sous-cutané	IC01
AP	791	Autres prises en charge	UC01
AP	792	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SC01
AP	793	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SC01
AP	794	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SM01
AP	795	Transplantations d'organes, Greffes de moelle	TC01
AP	796	Cardiologie, Vasculaire	EC06
AP	797	Cardiologie, Vasculaire	EC06
AP	798	Pneumologie	DC02
AP	799	Pneumologie	DM07
AP	800	Pneumologie	DM07
AP	801	Pneumologie	DM07
AP	802	Pneumologie	DM05
AP	803	Transplantations d'organes, Greffes de moelle	TM01
AP	804	Transplantations d'organes, Greffes de moelle	TM02
AP	805	Transplantations d'organes, Greffes de moelle	TC01
AP	806	Orthopédie, Rhumatologie	HC04
AP	807	Orthopédie, Rhumatologie	HC04
AP	808	Cardiologie, Vasculaire	EC05
AP	809	Cardiologie, Vasculaire	EC04
SPG	901	Décès, Transferts immédiats	XZ02
SPG	902	Cardiologie, Vasculaire	EC02
SPG	903	Cardiologie, Vasculaire	EC02
SPG	904	Transplantations d'organes, Greffes de moelle	TM01
SPG	905	Transplantations d'organes, Greffes de moelle	TM02

AP/SPG	No	Pôle d'activité	GPC
SPG	906	Transplantations d'organes, Greffes de moelle	TM02
SPG	907	Nouveau-nés	NM05
SPG	908	Autres prises en charge	UM05
SPG	911	Système nerveux	AC01
SPG	912	Système nerveux	AC01
SPG	913	Cardiologie, Vasculaire	EC06
SPG	914	Traumatismes multiples ou complexes graves, Brûlures	SZ01
SPG	915	Système nerveux	AC02
SPG	917	Orthopédie, Rhumatologie	HC02
SPG	918	Orthopédie, Rhumatologie	HC02
SPG	920	Décès, Transferts immédiats	XZ01
SPG	921	Décès, Transferts immédiats	XZ01
SPG	930	Orthopédie, Rhumatologie	HM06
SPG	932	ORL, Stomatologie	CC04
SPG	933	Digestif, Viscéral	FC01
SPG	934	Digestif, Viscéral	FC01
SPG	935	Digestif, Viscéral	FC01
SPG	936	Digestif, Viscéral	FC07
SPG	937	Uro-néphrologie	KC02
SPG	938	Uro-néphrologie	KC02
SPG	939	Uro-néphrologie	KC02
SPG	940	Uro-néphrologie	KC01